



PARTENARIAT EURO-MED

TUNISIE

DOCUMENT DE STRATEGIE

2002 - 2006

&

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

2002 - 2004



Table des Matières

	<u>Page</u>
1. Sommaire	1
2. Objectifs politiques de l'UE	2
3. Politique du Gouvernement	3
4. Analyse du pays	6
4.1 Progrès de l'Accord d'Association	6
4.2 Situation politique	8
4.3 Situation économique et sociale	9
4.4 Défis à moyen terme	12
5. Programmes de coopération	14
5.1 Programmes communautaires	14
5.2 Etats membres	17
5.3 Autres bailleurs	17
6. Réponse stratégique de L'UE (2002-2006)	18
6.1 Principes et objectifs généraux	18
6.2 Priorités et objectifs spécifiques de la coopération	19
6.3 Cohérence avec d'autres politiques communautaires	24
6.4 Complémentarité avec les EM et d'autres bailleurs	24
6.5 Risques	25
7. Programme indicatif national (2002-2004)	27
7.1 Contenu du programme	27
7.2 Gouvernance et Etat de droit	28
7.3 Réformes économiques, mise à niveau, filet social	29
7.4 Amélioration de l'employabilité des jeunes	35
7.5 Budget et séquences du PIN	38
Annexe 1 Indicateurs économiques et sociaux	
Annexe 2 Programmes de la CE par secteur d'intervention	
Annexe 3 Programmes des Etats membres et autres bailleurs par secteur d'intervention	

1. SOMMAIRE

Conformément au règlement MEDA (CE No 2698/2000 et CE No 1488/96), le **Document de Stratégie par Pays (CSP)** établit un cadre stratégique qui prévoit une aide de la CE au cours de la période 2002-2006. Ce document décrit les objectifs de coopération de l'UE, la réponse politique et les domaines prioritaires de coopération, sur la base d'une évaluation complète de l'agenda politique du pays partenaire et de sa situation politique et socio-économique. Le **Programme Indicatif National (PIN)** expose la réponse de l'UE plus en détail, mettant en exergue ses objectifs, les résultats attendus et les conditions à respecter dans les domaines de coopération prioritaires pour la période 2002-2004.

Le processus d'élaboration du document de stratégie a fait l'objet de deux missions en Tunisie des services de la Commission en 2001, précédées par un briefing des autorités tunisiennes sur la nouvelle approche communautaire en matière de programmation. Les discussions ont porté sur la stratégie du gouvernement et les priorités de la coopération. Elles ont aussi établi un dialogue étroit avec les représentants des Etats membres sur place. Le projet de document a été présenté à une réunion de coordination informelle avec les Etats membres à Tunis le 26 septembre 2001. Il a été accueilli favorablement. Le CSP a également été coordonné avec les principaux bailleurs multilatéraux (BEI, Banque mondiale, FMI, BAD).

La Tunisie est un participant à part entière au processus de Barcelone. Elle a été le premier pays méditerranéen à signer un Accord d'Association (AA) et le premier à entamer le processus de démantèlement tarifaire. Elle enregistre une croissance économique et met en œuvre des réformes économiques tout en préservant une cohésion sociale. La *gouvernance* du pays répond toutefois de moins en moins aux besoins d'une classe moyenne croissante et de l'ouverture de l'économie prônée par l'AA. Les caractéristiques de la stratégie sont déterminées par la nécessité de soutenir la réalisation des objectifs de l'AA, en autres, la mise en œuvre du libre échange et de la mise en place des mécanismes du marché intérieur. Les principaux défis à moyen termes sont :

- Opérer une transition démocratique ;
- Faire face de façon durable à une concurrence internationale accrue ;
- Augmenter la croissance tirée par les exportations ;
- Promouvoir l'investissement privé ;
- Réduire le chômage face à une augmentation de la demande d'emploi ;

Dans ce contexte et en tenant compte des objectifs du processus de Barcelone, la CE peut aider le plus efficacement possible le pays partenaire à relever ces défis en se concentrant sur les sujets prioritaires suivants (2002-2006) :

- *Appuyer la transition politique*, susceptible d'impulser la concertation avec la société civile et le secteur privé, de répondre à ses aspirations et de permettre la liberté d'expression (média). Il s'agit également de renforcer l'Etat de droit (justice).
- *Appuyer la transition économique* : Continuer de moderniser et de rendre compétitive l'économie tunisienne pour générer une croissance créatrice d'emplois ; améliorer la gouvernance publique et privée et mettre en place les conditions pour le marché unique ; mise à niveau de l'industrie et des services afin de promouvoir le rôle du secteur privé et la concurrence dans l'économie; intégration Sud-Sud .
- *Appuyer la transition sociale* : Mise en place de systèmes sociaux efficaces et viables et développement des ressources humaines.

2. OBJECTIFS POLITIQUES DE L'UE

Les objectifs de coopération de l'UE avec la Tunisie sont ancrés dans le Processus de Barcelone, une politique de proximité qui reflète l'importance politique et stratégique de la région Méditerranéenne pour l'UE. Les objectifs principaux, exposés dans la Déclaration de Barcelone et dans la stratégie commune adoptée par le Conseil européen de Feira en juin 2000, sont :

- La création d'une zone de paix et de stabilité basée sur des principes fondamentaux, incluant le respect des droits de l'homme et la démocratie.
- La création d'une zone de prospérité par le biais d'un développement économique et social durable, et plus particulièrement l'établissement progressif du libre-échange entre l'UE et ses partenaires méditerranéens, et parmi les partenaires eux-mêmes, en vue de la création d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange étendue d'ici 2010.
- L'amélioration de la compréhension mutuelle entre les peuples de la région et le développement d'une société civile active.

Ce processus est soutenu par un réseau de relations bilatérales entre chaque partenaire et l'UE, concrétisé par les Accords d'Association qui prévoient le dialogue politique, le libre-échange entre chaque partenaire et l'UE à établir sur une période transitoire, et diverses formes de coopération.

Le programme MEDA fournit l'aide financière nécessaire à la réalisation des objectifs des Accords d'Association et du Processus de Barcelone. Prenant en considération les domaines prioritaires identifiés pour la politique de développement communautaire, le programme MEDA se concentre sur quelques objectifs clé, en soutenant :

- Le développement d'une société démocratique pluraliste basée sur le respect des droits de l'Homme et l'Etat de droit
- La mise en œuvre des Accords d'Association, avec un accent particulier sur le développement du marché euro-méditerranéen
- La réforme économique et sociale liée à la mise en œuvre des Accords d'Association
- La coopération sous-régionale, par l'encouragement du développement Sud-Sud et des initiatives d'intégration économique, aidant les signataires des Accords d'Association au passage vers le libre-échange entre eux.

En outre, ce document de stratégie s'appuie sur les principes et objectifs de la politique communautaire de développement tels qu'énoncés par la Déclaration conjointe du Conseil et de la Commission sur la coopération au développement de novembre 2000. En effet, la réduction puis l'éradication de la pauvreté par le soutien au développement durable, ainsi que la promotion d'une intégration progressive des pays partenaires dans l'économie mondiale et la détermination à combattre les inégalités sont entièrement compatibles avec les objectifs du processus de Barcelone et même les complètent. La concentration des activités communautaires sur un nombre limité de secteurs et de mesures qui garantissent une coopération plus efficace et plus décisive sont également des objectifs poursuivis par la présente stratégie.

3. POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le Xème plan couvrira la période 2002-06 et devrait être finalisé d'ici la fin de l'année 2001. Les grandes orientations (note d'orientation) ont été à ce stade partagées avec la Commission. Dans son préambule, le plan rappelle que la Tunisie ne pourra rejoindre les pays avancés que par le respect de certains principes fondamentaux qui incluent entre autre : la poursuite de l'édification d'une société libre et pluraliste à travers le renforcement de la démocratie, des institutions de l'état de droit et du rôle de la société civile ; une croissance répartie de manière équitable et un accès pour tous aux opportunités de développement ; une société où prévalent des valeurs de liberté, de tolérance et de respect des droits de l'Homme.

Au niveau économique, la préoccupation du gouvernement va principalement être *l'emploi*, sachant que la demande moyenne annuelle sera de 80.000 emplois nouveaux (contre 70.000 durant le IXème plan), tandis que le taux de chômage s'est maintenu entre 15% et 16%. Ainsi, le Xème plan prévoit une croissance de 5,7% en moyenne sur la période (contre 5,3% durant le IXème plan) pour stabiliser le chômage à son niveau présent. Toutefois, cet objectif de croissance supérieure devra être réalisé dans un contexte plus difficile, dans la mesure où l'économie tunisienne (en particulier le secteur manufacturier) sera exposée à une compétition internationale accrue.

En conséquence, pour faire face au défi d'un développement accéléré dans le contexte d'une économie plus libéralisée, et d'une conjoncture internationale incertaine, le Xème plan, en résumé, sera articulé autour de *quatre priorités de nature transversale*: la consolidation de l'équilibre global, la préservation de l'équilibre social, la protection de l'environnement et la durabilité du développement et l'équilibre régional interne et *quatre priorités de nature sectorielle* : l'emploi, la formation des ressources humaines, l'amélioration de la compétitivité et le développement du secteur privé, et enfin le développement de secteurs porteurs.

I. Les priorités de nature transversale

Les équilibres globaux

Le maintien des équilibres globaux va représenter un défi important durant le plan et comprendra les orientations suivantes : Poursuivre la consolidation budgétaire et la maîtrise de la dette extérieure en rationalisant les recettes et les dépenses publiques (identifier les sources adéquates pour le financement des services publics) face à un risque de contraction des recettes et à une charge plus forte sur les dépenses pour répondre aux besoins de modernisation des infrastructures publiques économiques et sociales (en particulier l'enseignement supérieur et la protection sociale) ; maîtriser le déficit courant qui sera soumis à des pressions accrues suite à la poursuite du démantèlement tarifaire et au besoin d'investissement grandissant pour soutenir la croissance et faire face à la concurrence étrangère par la promotion et la diversification des exportations ; conduire une politique monétaire prudente pour maintenir une faible inflation ; dynamiser les investissements directs étrangers dans les secteurs à forte valeur ajoutée et impulser l'épargne à long terme.

La dimension sociale

Les grands chantiers pour le Xème plan dans les secteurs sociaux consisteront à généraliser la couverture sociale et à restructurer le système de retraite et à améliorer le filet social de sécurité pour prendre en compte les conséquences éventuelles d'un chômage accru. L'objectif quantitatif est d'assurer la couverture sociale à 90%

L'entrée dans la période critique de mise en œuvre de l'accord d'association à un moment où la demande d'emplois additionnels va être élevée risque de se traduire par une augmentation temporaire du taux de chômage. Afin de prendre en compte ce phénomène, en plus des mesures ponctuelles existantes le gouvernement a entamé une réflexion sur la mise en place d'un système d'assurance chômage.

L'environnement et la durabilité du développement

La rareté des ressources du sol et des ressources hydriques pose des problèmes environnementaux considérables dans les grandes zones urbaines et dans les régions côtières, en terme d'élimination des déchets solides et des eaux usées, de contrôle de la pollution atmosphérique et de protection de la mer; et dans les régions rurales en ce qui concerne l'érosion, le surpâturage, la déforestation et l'utilisation non durable des sols.

Face à ces problèmes pressants, la Tunisie adoptera une politique consistant à : concilier les impératifs de développement et d'aménagement du territoire ; protéger l'environnement et les ressources naturelles ; lutter contre la pollution et améliorer la qualité de la vie ; et intégrer la contribution de l'environnement dans le développement.

L'équilibre régional interne

Le développement régional sera un des axes prioritaire dans le développement du pays. Il sera recherché, entre autre, par la modernisation des infrastructures de base, la valorisation des ressources humaines (implanter de nouvelles universités dans les régions non dotées, développer un réseau d'Instituts supérieurs d'enseignement technique (ISET) dans chaque gouvernorat, la diversification des bases de développement et la maîtrise des nouvelles spécialisations (développement de pépinières/incubateurs d'entreprises et de pôles technologiques autour des universités et des ISET) et l'élargissement des prérogatives des structures régionales.

II. Les priorités de nature sectorielle

L'emploi

L'emploi sera une priorité du gouvernement tunisien durant le Xème plan. Les orientations stratégiques du gouvernement dans ce domaine reposeront sur une approche systémique centrée sur l'augmentation du taux de croissance, la modernisation des méthodes de travail et de la bonne exploitation des nouvelles opportunités d'emploi qu'offre l'environnement international, des programmes de formation et d'intégration professionnelle et d'encadrement de nouveaux entrepreneurs. Le rôle du secteur privé sera déterminant, pour répondre à ce défi. L'objectif serait une légère réduction du taux de chômage de 15% en 2001 à 14% en 2006. Toutefois, il est reconnu que la phase critique du démantèlement tarifaire qui est maintenant entamée, pourrait entraîner des licenciements pour des raisons économiques, pour lesquels un encadrement social devra être envisagé.

La formation des ressources humaines

Elle concerne l'amélioration des qualifications et du savoir-faire pour mieux exploiter le potentiel technologique. Les orientations principales incluent deux grands volets (i) Améliorer l'employabilité (améliorer les rendements internes et externes du système éducatif) et (ii) Développer l'économie du savoir (infrastructure d'accueil, financements et enseignement à distance). L'objectif quantitatif est de ramener les taux d'analphabétisme de 27% à 17% en 2006, atteindre un taux de promotion de 90% en secondaire et augmenter le nombre d'étudiants de 50%.

L'amélioration de la compétitivité et le développement du secteur privé

Les orientations stratégiques destinées à atteindre cet objectif incluront le maintien d'un cadre macro-économique stable et adapté à l'ouverture progressive de l'économie, et des actions visant à améliorer la productivité globale des facteurs de production et développer les capacités d'exportation. Il s'agira de développer et d'exploiter toutes les capacités propres à répondre à la concurrence accrue en agissant sur le coût et la qualité des services sous-tendant les activités du secteur privé en particulier, les services publics tels que le transport, les télécommunications, l'information / communication, les zones industrielles et les services administratifs et judiciaires et d'arbitrage commercial. En plus des mesures nécessaires pour améliorer les services publics et développer les institutions de haut niveau pour répondre aux exigences internationales, l'Etat continuera de se désengager des secteurs productifs où le secteur privé peut être plus performant. La restructuration du système financier et bancaire sera poursuivie en vue de faciliter le financement du secteur privé et en particulier des PME.

La mise à niveau des entreprises va rester une des composantes principales destinées à améliorer la compétitivité des entreprises existantes (répondant à des critères de croissance potentielle) afin de moderniser leur méthode de gestion et d'organisation de la production du travail et de la distribution; a mise à niveau concernera également des activités de services destinées aux entreprises et les incitations à l'innovation dans les technologies de l'information.

Le cadre incitatif du secteur privé va devoir être adapté pour répondre aux conséquences de la mise en œuvre de l'accord de libre échange afin de stimuler la création de nouvelles entreprises et afin de consacrer les efforts de mise à niveau sur les entreprises existantes. Favoriser un cadre de concurrence loyale et un accès équitable aux ressources. L'objectif quantitatif est d'atteindre un taux d'investissement de 30%, la part du secteur privée représentant 60% à l'horizon 2006, contre 53% en 2001.

Les politiques sectorielles

Des orientations stratégiques sont définies pour l'exploitation des opportunités dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services. Les moyens seront mis en œuvre pour développer les capacités d'identification des secteurs porteurs (tel que les nouvelles technologies de l'information et de la communication). Ces secteurs prioritaires de l'économie devront se doter de tous les outils appropriés pour élargir leur capacité concurrentielle et assurer une meilleure compétitivité. Il s'agira en particulier :

- d'identifier les créneaux porteurs
- de favoriser les transferts de technologie
- d'améliorer la productivité du secteur agricole et sa commercialisation

4. ANALYSE DU PAYS

Avec une population de 9.6 millions d'habitants, la Tunisie est un pays de taille moyenne pour la région méditerranéenne. Sa croissance démographique, de 1,3% au cours de la période 1990-2000, se situe sur une tendance stable. Le revenu par habitant s'élève à 2129 \$ en 2000, ce qui situe la Tunisie largement au-dessus de la moyenne de 1512 \$ pour la région. La croissance économique, de 4.6% au cours de la période 1990 - 2000, a été supérieure à la moyenne observée au cours des années 1980 (3.5%), et nettement plus élevée que les performances des pays à revenu intermédiaire - tranche inférieure (3.1%).

4.1. Progrès de l'Accord d'Association

La Tunisie entre dans une nouvelle phase de son développement. En juillet 1995, elle est devenue le premier pays de la région à signer l'Accord d'Association (AA) avec l'Union européenne. Il prévoit la création d'une zone de libre-échange entre l'UE et la Tunisie d'ici 2010. Cet accord propulsera la Tunisie vers une intégration régionale plus poussée. L'AA est entré en vigueur le 1er mars 1998. Jusqu'à présent, son application est jugée satisfaisante dans l'ensemble.

La signature de l'AA constitue un moyen adéquat pour renforcer la libéralisation de l'économie tunisienne et favoriser son intégration dans l'économie régionale et mondiale. Cette libéralisation comporte, certes, des opportunités nouvelles à travers l'accroissement des échanges et l'élargissement des marchés qu'elle favorise. Elle s'accompagne, cependant, de défis majeurs dus notamment à l'exacerbation de la concurrence et nécessitant des efforts supplémentaires pour le renforcement de la compétitivité de l'économie

Au niveau politique, l'accord comprend une clause concernant les droits de l'Homme (article 2). Cette clause constitue un élément essentiel de L'Accord et stipule que tant les relations entre les parties que l'ensemble de l'accord lui-même sont fondés sur le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques. Le dialogue, qui intervient au sein du Conseil et du Comité d'Association, progresse avec difficulté dans la mesure où la Tunisie est rétive à l'égard des critiques de l'UE concernant les questions des droits humains.

Au niveau commercial, le partenaire euro-méditerranéen est le plus avancé en ce qui concerne l'établissement d'une zone de libre échange avec l'Union européenne prévue au terme de 12 années. Depuis 1996, la Tunisie a lancé un démantèlement tarifaire anticipé, avant l'entrée en vigueur de l'accord d'association en mars 1998. Elle applique le régime de manière satisfaisante en dépit de certains problèmes (pratiques fiscales discriminatoires à l'égard de certains importateurs, discrimination dans l'accès aux publicités télévisées). La Tunisie a conclu des accords de libre-échange bilatéraux avec le Maroc, la Jordanie et l'Egypte. Le démantèlement a permis d'accélérer l'intégration commerciale dans le marché européen : 80 % des exportations de la Tunisie sont destinés à l'UE et 71 % des importations de la Tunisie proviennent de l'UE.

Dans le domaine agricole, la libéralisation complète n'est pas envisagée, mais des concessions mutuelles ont été consenties pour chaque produit. La Tunisie s'intéresse particulièrement au cas de l'huile d'olive et du vin. De nouvelles concessions mutuelles pour le commerce des produits agricoles ont été conclues pour le 1er janvier 2001. L'UE a augmenté le contingent préférentiel sur l'huile d'olive originaire de Tunisie et a obtenu une élimination progressive des droits de douane sur certains produits originaires de la Communauté (blé, huiles végétales). Le régime agricole a été intégré dans l'accord d'association.

Liberté d'établissement et libéralisation des services : dans un premier temps, les parties continueront à respecter leurs obligations vis-à-vis de l'OMC/GATS au niveau du commerce et des services. Elles s'efforceront ensuite d'atteindre l'objectif d'une plus grande libéralisation dans ces domaines.

Paiements, capitaux et concurrence : L'UE et la Tunisie garantissent la libre circulation des capitaux pour tous les investissements directs consentis en Tunisie ainsi que la liquidation et le rapatriement de ces investissements et des bénéfices qui en découlent. L'accord prévoit une harmonisation des règles de concurrence entre la Tunisie et la Communauté européenne, d'ici cinq ans, ainsi que l'ajustement des monopoles d'Etat de nature commerciale.

Renforcement de la coopération économique : L'AA renforce la coopération économique existante et élargit son champ d'application. Lors du second comité d'association, la Tunisie a indiqué plusieurs secteurs prioritaires pour cette coopération : industrie, formation, domaine scientifique, technique et technologique.

Coopération sociale et culturelle : L'AA prévoit l'ouverture d'un dialogue social entre les parties sur divers thèmes (conditions de vie et de travail, immigration, entente mutuelle) ainsi que des actions de coopération (immigration, droits des femmes, couverture sociale, jeunesse, etc.). Un groupe spécialisé dans les affaires sociales a été mis sur pied pour traiter ces questions et un premier débat constructif a été engagé le 27 avril 2001. L'accord prévoit également l'amorce d'un dialogue interculturel et d'une coopération culturelle.

Coopération financière : Elle tend à faciliter les réformes visant une modernisation économique, elle porte aussi sur l'harmonisation des infrastructures économiques, la promotion des investissements privés et la création d'emplois, les conséquences de la zone de libre-échange sur l'économie tunisienne et les résultats des politiques sociales. La Tunisie a été un des principaux bénéficiaires du programme MEDA, avec un total de 14% des fonds engagés, alors qu'elle ne représente que 5 % de la population des pays bénéficiaires de MEDA.

Clauses générales et institutionnelles : le Conseil d'Association se réunit au niveau ministériel au moins une fois par an. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord, il s'est réuni deux fois. Le prochain Conseil d'Association, initialement prévu en 2001, devrait se tenir le 29 janvier 2002. Un Comité d'Association a été institué pour gérer l'accord. Ce comité s'est également réuni à deux reprises.

4.2. Situation politique

Le Président Ben Ali a été élu en 1989 avec 99,27 % des suffrages. Ensuite, il a été réélu en 1994 (99,91 % des votes) puis en 1999 (99,4 % des votes). Les partis d'opposition détiennent 20 % des sièges, les représentants étant en partie nommés par le Président.

Malgré une situation politique stable, le faible dialogue réel avec la société civile pourrait progressivement limiter le potentiel de croissance. Les principales organisations de défense des droits humains déplorent les interférences politiques aux niveaux de la sphère économique et un manque d'indépendance du système judiciaire.

La situation **politique interne** présente un certain niveau de sécurité et de stabilité interne dans un environnement régional qui a subi des changements importants. La gouvernance du pays répond toutefois de moins en moins aux besoins d'une classe moyenne croissante et de l'ouverture de l'économie. L'alternance politique demeure difficile : les élections présidentielles de 1999 ont confirmé un nouveau mandat de 5 ans pour le Président de la République. Le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) a proposé la candidature de M. Ben Ali pour un quatrième mandat en 2004. Ceci nécessiterait une révision de la Constitution. Des restrictions subsistent dans l'exercice par le citoyen des *libertés démocratiques*; la contestation reste limitée en raison de préoccupations sécuritaires liées à l'instabilité des pays voisins et de la faiblesse de la presse.

Dans le domaine des *droits humains*, les performances en terme de droits sociaux, économiques et culturels sont bonnes. Les droits de la femme et de l'enfant constituent incontestablement une priorité du gouvernement. Les femmes jouissent de l'égalité des droits dans pratiquement tous les aspects de la loi. Elle représentent un tiers de la population active. Les principales organisations de défense des droits de l'Homme manifestent toutefois périodiquement des vives critiques en matière de violation de droits civiques et politiques: les libertés d'expression et d'association ne sont pas pleinement respectées (interdiction du Conseil national pour les libertés en Tunisie), elles constatent des entraves à la justice, la liberté de circulation est limitée (rétention de passeports), les conditions de détention sont indignes et des cas de torture ont été reportés. Des défenseurs des droits de l'Homme ont récemment été emprisonnés.

Le pouvoir *judiciaire* devrait bénéficier davantage d'indépendance. Un haut magistrat a récemment dénoncé publiquement cet état des choses: Les juges tunisiens seraient parfois acculés à prononcer des jugements établis à l'avance, ce qui pose également la question de la transparence des décisions de justice. Les juridictions tunisiennes ne garantiraient pas les droits élémentaires de la défense à un procès équitable quand il s'agit de procès impliquant des accusations de nature politique. Ces propos ont été nuancés par la suite, le Magistrat ayant relevé les améliorations dont a bénéficié la justice tunisienne depuis 1987.

Sur le plan de la **politique extérieure**, la Tunisie essaie de maintenir la sécurité et la stabilité au sein de la région et participe activement à la tentative de relance de l'Union du Maghreb Arabe. Elle soutient par ailleurs le processus de paix au Moyen-Orient. Elle a ratifié les traités internationaux et les conventions se rapportant aux droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels, à l'exception du protocole facultatif se

rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, déniaient au HCR le droit de mener ses propres enquêtes sur les cas de violation des droits de l'homme pour répondre à des plaintes individuelles. Tout en respectant les restrictions imposées à la Libye par les Nations Unies, la Tunisie a maintenu des relations amicales avec le régime libyen.

Les autorités tunisiennes ont condamné sans ambiguïté les attentats de New York et Washington du 11 septembre 2001. Dans l'opinion publique et la Presse, la réprobation des attentats et la compassion à l'égard des victimes ont été unanimes.

4.3. Situation économique et sociale

La Tunisie a démontré une bonne maîtrise de la gestion macro-économique tout en maintenant une croissance soutenue autour de 5% durant les cinq dernières avec une inflation maîtrisée. La Tunisie a par ailleurs montrée une bonne capacité à absorber les chocs extérieurs grâce à des combinaisons d'ajustement macro-économiques et de recours à des financements extérieurs tout en maintenant un niveau de la dette extérieure maîtrisable. La majorité des analystes des marchés émergents sont optimistes et considère la Tunisie comme un bon risque, ce qui lui facilite l'accès au marché financier international à des taux favorables par rapport aux autres pays émergents. En 2000, les principaux indicateurs indiquent une stabilité du cadre macro-économique. Le taux d'inflation (2,9%) est à peine supérieur à celui de 1999 (2,7%); la dette extérieure reste stable (57% du PIB) et le déficit budgétaire (2,9%) est resté stable par rapport à 1999 (2,6%). Le léger ralentissement du rythme de croissance (5%, contre 6,2% en 1999) est dû à la récession du secteur agricole (-1%) comme conséquence de la sécheresse qui affecte la plus grande partie du pays.

Le déficit budgétaire global a été ramené de 5,9% du PIB en 1991 à 2,9% en 2000. La maîtrise de ce déficit a été réalisée grâce à des actions combinées aux niveaux des recettes et des dépenses. De 1996 à 2000, alors que la Tunisie mettait graduellement en œuvre le démantèlement tarifaire, les recettes fiscales ont augmenté. Le rythme moyen annuel de croissance des recettes a atteint 9,5% et la pression fiscale a progressé de 20 à 21% du PIB. La baisse des recettes douanières a été plus que compensée par différentes mesures portant sur la fiscalité interne et en particulier sur la TVA, dont le produit a connu une forte augmentation grâce également au développement des importations et au niveau soutenu de l'activité économique globale. Parallèlement, les dépenses courantes et d'investissements étaient contenues et leur niveau réduit progressivement par rapport au PIB. La masse salariale du secteur public tunisien représente presque 12% du PIB et constitue, avec les charges de la dette publique, les principaux facteurs de rigidité budgétaire.

Les principales contraintes macro-économiques et structurelles relevées par les analystes extérieurs sont le niveau élevé de la dette publique, la faiblesse du *secteur bancaire*, la part encore élevée de l'Etat dans l'économie (environ 50% des investissements et 40% du PIB) et le besoin accru de consolidation de l'équilibre budgétaire. Une plus grande libéralisation du secteur des services est nécessaire ainsi qu'un accès plus large aux investissements étrangers. Un manque de concurrence interne affectant le climat des affaires décourage l'initiative privée et ne permet pas aux entreprises efficaces de prospérer (gouvernance au sens large). Le déficit courant qui s'est stabilisé autour de 3-4

% durant ces dernières années est soutenable, mais avec une marge de manœuvre assez limitée. Une ouverture plus importante sur l'extérieur nécessitera un besoin de réserves supérieures à la moyenne ces cinq dernières années (à peine trois mois d'importations). Les conditions de la demande extérieure pour les produits tunisiens et les perspectives de croissance dépendent essentiellement de l'évolution des parts de marché en Europe et de la conjoncture européenne (perspectives de croissance modérées).

La restructuration de l'économie tunisienne va se faire d'autant mieux que les ressources humaines vont pouvoir se déplacer vers les secteurs porteurs. Si la Tunisie a privilégié la reconversion et la formation professionnelle comme l'instrument de flexibilité du *marché du travail*, le cadre réglementaire en vigueur reste encore contraignant pour les entreprises et peut handicaper leur capacité à s'adapter à un contexte plus compétitif, les coûts de la flexibilité de la main d'œuvre restant élevés. Actuellement le taux de *chômage* de 15 % reste élevé, malgré une bonne croissance économique. L'arrivée de 80.000 nouveaux demandeurs d'emplois par an à l'avenir nécessitera un taux de croissance annuel de l'ordre de 5,7 % pour stabiliser le chômage à son niveau présent. De plus on assistera à des changements spécifiques importants marquant la structuration de la demande d'emploi: la forte présence continue des femmes sur le marché du travail, l'augmentation des détenteurs de diplôme supérieurs, la pression sur le marché de travail de la population active ayant un bas niveau de formation et l'augmentation probable du nombre de licenciés pour des raisons économiques conséquent à la mise à niveau.

Sur le plan **commercial**, la Tunisie reste le pays MED le plus intégré à l'économie européenne et l'accord de libre échange devrait renforcer encore davantage ses liens avec l'UE. Depuis 1996, date de l'introduction progressive du démantèlement tarifaire unilatéral de la Tunisie, la part des importations de l'UE est restée stable avoisinant les 71%. De leur côté, 80% des exportations tunisiennes se dirigent vers l'Europe communautaire. Actuellement, 40 % des produits industriels européens importés en Tunisie sont exemptés de droits de douane et le pourcentage restant bénéficie déjà de taux préférentiels oscillant entre 23 % et 48 % des droits de douane . Le démantèlement progressif affecte les "produits sensibles" depuis le 1er janvier 2000. La balance commerciale reste largement déficitaire (près de 3 milliards €). Le déficit de la balance commerciale avec l'UE a atteint 1,5 milliards € en 2000, ce qui constitue une hausse de 26 % par rapport à l'année précédente. Les industries manufacturières totalisent 84 % des exportations tunisiennes, le secteur du textile représentant à lui seul 46 % des biens exportés.

Le **commerce sous-régional** avec les pays maghrébins et sud-méditerranéens est très réduit (1 et 5% du total, respectivement). Les raisons pour cette faiblesse résident dans le manque d'harmonisation des cadres réglementaires des pays, l'exploitation insuffisante des complémentarités des économies, l'application de régimes de règles d'origine différents par pays ou sous-groupe de pays ainsi que dans l'état embryonnaire des accords de libre échange sous-régionaux.

La faible progression des *investissements privés* domestiques et étrangers reflète, entre autre, un manque d'efficacité des mécanismes de promotion des investissements mis en place jusqu'à présent. L'effet d'annonce de l'AA n'a pas généré de flux supérieurs d'investissements étrangers significatif en dehors des investissements traditionnels de délocalisation. L'absence d'un grand marché sud méditerranéen est en partie la cause de

cette situation. Une hausse des investissements directs étrangers (IDE) a été enregistrée en 2000. Mais ceux-ci sont toujours insuffisants pour compenser les probables effets à long terme de l'accord. Le niveau de 800 millions € d'IDE en 2000 (plus du double qu'en 1999) est un chiffre encore largement insuffisant si on tient compte du fait qu'un tiers des IDE résulte de la privatisation des cimenteries, et qu'un autre tiers correspond à des investissements liés aux concessions de prospection de pétrole et gaz. Seuls 250 millions € (environ 1% du PIB) ont été investis par des promoteurs étrangers hors énergie et privatisation.

Le marché domestique de la Tunisie est relativement étroit, ce qui empêche la croissance des investissements étrangers, aussi longtemps que le marché sud méditerranéen ne sera pas élargi. La Tunisie est dans cette optique très active pour conclure des *accords de libre échange* avec d'autres pays du Maghreb et du Mashrek.

Dans les **domaines sociaux**, la Tunisie a fait des progrès considérables. La législation tunisienne évolue de manière progressive et la mise en place de systèmes sociaux efficaces et viables est à l'ordre du jour. La Tunisie a réalisé une performance impressionnante en matière de réduction de la pauvreté, notamment en ramenant l'incidence de la pauvreté de 40% en 1960 à 7,4% en 1990 (comme indiquée par la Banque mondiale). La Tunisie accorde une place de choix à la valorisation de son capital humain, en particulier en matière d'éducation et de santé. Le principal défi de *l'enseignement fondamental* est de veiller à ce que tous les enfants qui commencent un cycle complètent leur scolarisation de manière satisfaisante, avec un niveau minimum adéquat de qualité et mettant l'accent sur l'excellence pour tous. Celui de *l'enseignement supérieur* est de jouer demain le rôle qu'attendent de lui une société et une économie en transformation rapide face aux problèmes (i) d'une faible efficacité interne, (ii) d'une organisation laissant peu de responsabilités aux établissements, ne favorisant pas l'ouverture sur le monde extérieur et peu propice à l'initiative privée (iii) de la dévalorisation de l'enseignement (critères de recrutement et de promotion mal adaptés, manque de formation) et (iv) d'un financement presque exclusivement public incapable de faire face à l'expansion des effectifs. Le système tunisien de *santé publique* assure des soins de santé gratuits ou fortement subventionnés à environ 50% de la population, alors même que 7,4% seulement vivent en dessous du seuil de pauvreté. Néanmoins les services de santé publique restent insuffisamment financés, les ressources disponibles ne sont pas utilisées de la façon la plus efficiente, et la qualité des services ne répond pas aux attentes de la population. L'organisation du secteur de la santé et les mécanismes de l'assurance maladie sont fragmentés et financièrement non viables. Le système de *protection sociale* de la Tunisie couvre environ 80% de la population active et est comparable à celui de nombreux pays à revenu supérieur. Il doit cependant devenir plus efficient et s'adapter aux nouvelles réalités économiques.

En matière d'**environnement**, le développement de l'industrie, du tourisme et du trafic automobile, concentrés le long du littoral, et la rapide croissance de la population urbaine tunisienne exercent une forte pression sur les ressources foncières et hydriques du pays et contribuent à accroître la pollution atmosphérique dans les villes côtières. *L'eau* est une priorité majeure étant donné les ressources limitées de la Tunisie. Le secteur de l'eau a toujours été au centre du programme gouvernemental de développement. Son importance stratégique est la plus prononcée dans le secteur agricole qui consomme 85% des ressources hydriques.

4.4. Défis à moyen terme

A moyen terme, les défis incluront une demande d'emplois grandissante impliquant une croissance supérieure alors que l'économie sera plus vulnérable face à la compétition accrue, tout en répondant à l'exigence de la poursuite de la consolidation des équilibres macro-économiques. Cet ensemble imbriqué et complexe d'éléments peut être décomposé en *cinq composantes interdépendantes essentielles*.

Opérer une transition démocratique

Une impulsion à la transition démocratique, notamment par rapport à la concertation avec la société civile, au renforcement de l'état de droit et à la liberté de presse paraît hautement souhaitable, afin de consolider les acquis socio-économiques. Ce développement sera essentiel pour assurer une gouvernance plus dynamique dans un environnement plus ouvert, et risque d'être d'autant plus vital que des tensions sociales vont probablement apparaître au cours de la période de transition.

Faire face de façon durable à une concurrence internationale (essentiellement dans le secteur manufacturier)

La vulnérabilité de l'économie tunisienne va résulter principalement de son ouverture croissante à la compétition internationale, suite à la mise en œuvre du démantèlement tarifaire tel que défini dans l'AA, à la mise en œuvre des accords du GATT/WTO, l'élimination des accords multifibres (2005) et la mise en place de zones de libre échange avec certains pays arabes (2010). La Tunisie devra continuer à démontrer sa capacité à diversifier progressivement la structure de sa production manufacturière (électromécanique, téléphonie etc....) afin de réduire sa dépendance vis à vis des secteurs textile et du tourisme. Les relations privilégiées avec le marché européen qui va s'agrandir dans le cadre de l'élargissement, créeront ainsi des débouchés supplémentaires pour les produits tunisiens dans une conjoncture fragilisée par les attentats du 11.09.

Augmenter la croissance tirée des exportations

La croissance du PIB devrait atteindre à un rythme plus élevé estimé à 5,7% par an. Vu la capacité limitée d'un développement autonome, la croissance devra être pour l'essentiel tirée par les exportations pour nourrir les besoins croissants en devises étrangères. Cette croissance, devrait également permettre à la Tunisie d'améliorer le niveau de vie du pays et de le rapprocher de la moyenne des pays de l'OCDE dans le courant du 21ème siècle.

Promouvoir l'investissement privé

La croissance supplémentaire nécessaire, sera principalement générée par le secteur privé. Ceci explique l'importance d'une continuation du programme de privatisation et d'une amélioration de l'intermédiation financière. Ceci via des investissements supplémentaires dont le financement se fera principalement sur des ressources extérieures, la marge de manœuvre à court terme pour la mobilisation des ressources nationales étant limitée. A cet égard, la Tunisie a clairement annoncé cette stratégie de financement de ses investissements.

Réduire le chômage face à une augmentation de la demande d'emploi

Par ailleurs les demandes d'emplois vont atteindre un niveau record (plus de 80.000 par an). Etant donné la quasi-stagnation du chômage durant le IXème plan, malgré une croissance moyenne annuelle d'environ 5%, une croissance significative devra être réalisée afin de réduire le chômage existant, d'absorber la demande croissante d'emploi et de faire face notamment aux conséquences du démantèlement tarifaire sur le tissu industriel local.

5. PROGRAMMES DE COOPERATION

5.1. Programmes communautaires

Protocoles financiers (1977-96)

La Tunisie a bénéficié au total, par le biais de 4 protocoles financiers, de 742 millions €, dont 324 millions € ont été prélevés sur les ressources budgétaires de la Commission et 418 millions € sous la forme de prêts sur les ressources propres de la BEI.

L'orientation sectorielle des protocoles, notamment des ressources budgétaires, a privilégié largement l'agriculture et le développement rural. D'autres secteurs concernaient l'environnement (notamment dans le 1er protocole), l'industrie, le transport et la formation professionnelle. Les financements de la BEI au titre des deux premiers protocoles étaient axés sur le développement rural. Dans les 3^{ème} et 4^{ème} protocoles, le portefeuille de la Banque était plus diversifié et couvrait la protection de l'environnement, l'infrastructure de transport et le développement industriel.

La Tunisie a fait preuve d'une bonne capacité d'absorption concernant les financements accordés au titre des protocoles et, de manière générale, la coopération avec les autorités tunisiennes s'est avérée efficace. Seuls 9 projets sont encore en cours, pour lesquels il faut encore décaisser un solde de 22 857 625 euros (environ 20 % des engagements).

Meda I (1996-99)

La signature de l'accord d'association en juillet 1995 qui a pour but d'intégrer la Tunisie à l'espace économique européen a entraîné une réorientation complète de la coopération financière. Dès le départ, la Tunisie s'est résolument engagée dans la transition économique. Le dialogue économique a également été mené régulièrement et s'est déjà tenu deux fois avant même l'entrée en vigueur effective de l'accord d'association

De l'entrée en vigueur du programme MEDA jusqu'à fin 99, l'UE a financé des projets et programmes de coopération à concurrence de 428,4 millions d'€ (l'enveloppe initiale de 330 mio € était déjà absorbée fin 1998 et a été rehaussée). Ce montant place la Tunisie parmi les principaux partenaires de la coopération financière au sein du bassin méditerranéen. La Tunisie a été l'un des principaux bénéficiaires du programme avec un total de 14 % des fonds engagés (alors qu'elle ne représente que 5 % de la population des pays bénéficiaires du programme Meda). Toutefois seulement 20% des engagements après 1995 ont été déboursés (ceci constitue la meilleure performance des pays MEDA). Les trois instruments de la coopération financière sous Meda I peuvent être caractérisés comme suit :

- les *projets de coopération* avec une prééminence de l'assistance technique, qui ont constitué 32% de nos engagements;
- les dons au titre *des facilités d'ajustement structurel et sectoriel* (48% des engagements) et finalement,
- les fonds mis à disposition de la *BEI*, en forme de bonifications d'intérêt et capitaux à risque (20% des engagements).

S'appuyant sur les objectifs fixés par le IX^e Plan de développement tunisien (1997-2001), ainsi que sur les objectifs fixés lors de la Conférence de Barcelone, cette coopération euro-tunisienne s'est focalisée sur les domaines suivants :

Réformes économiques : 2 opérations d'ajustement structurel (FAS), 180 mio € , ont été mises en œuvre conjointement avec la Banque mondiale. Elles ont contribué à d'importantes réformes dans les domaines macro-économique et fiscal, privatisation, déréglementation du transport maritime et des ports, commerce extérieur, réformes du secteur financier, ainsi que des politiques sociales.

Développement du Secteur Privé : plusieurs programmes d'assistance technique contribuent à améliorer l'environnement économique pour le secteur privé, notamment dans les domaines de la privatisation (10 millions €), de l'appui à la compétitivité de l'économie tunisienne (y compris un programme d'assistance au secteur financier de 10 millions €) et de l'attraction des investissements privés (4 millions €). Le centre de conseil pour les PME, Euro-Tunisie-Entreprise, a été créé. Des capitaux à risque administrés par la BEI ont été octroyés. La Commission européenne contribue aussi avec 45 millions € à la réalisation du Programme de Mise à Niveau de la Formation Professionnelle (MANFORM).

Equilibre social : un programme de Développement Rural Intégré et de Gestion des Ressources Naturelles (DRI/GRN, 50 millions €) a été financé. La protection de l'environnement dans les zones urbaines est financée par trois prêts de la BEI avec bonifications d'intérêts. Un programme de création d'emploi de 9,6 millions € aide à restructurer le marché de l'emploi à la suite des privatisations. Finalement, une opération de réforme du système de l'assurance maladie doit contribuer à créer des systèmes de protection sociale équitables et financièrement viables.

La **BEI** a octroyé un total de 620 millions € de prêts sur ressources propres depuis 1996. L'activité de la Banque se conjugue à travers trois axes distincts et complémentaires:

- Renforcement et développement des infrastructures économiques (prêts à long terme): transport (chemins de fer, routes, métro Tunis), énergie (réseaux de transport d'électricité et de gaz), eau (barrages);
- Protection de l'environnement (assainissement liquide, de déchets solides et autres projets), avec bonification des intérêts par le budget communautaire;
- Soutien au développement du secteur privé, soit par des prêts sur ressources propres de la Banque (lignes de crédit aux PME), soit par des contributions sur capitaux à risque pour la privatisation et mise à niveau des entreprises privées.

Autres lignes budgétaires

La Tunisie a profité depuis 1996 des financements pour un montant total d'environ 30 millions € au titre des lignes budgétaires horizontales, notamment dans les domaines de Méditerranée Démocratique, de la coopération économique et de l'environnement. Pour la période 2002-2004, des projets de droit de l'Homme/démocratie seront financés à travers la 'European Initiative for Democracy and Human Rights' (EIDHR). La société civile constitue le bénéficiaire privilégié, facteur de complémentarité avec MEDA (l'assistance passe le plus souvent par des services gouvernementaux). La Tunisie est un pays cible de ce programme. Le document de programmation EIDHR prend en compte les présentes CSP, plus particulièrement les accents en matière de programmes média, société civile et

modernisation du système judiciaire. La Tunisie pourrait bénéficier de 1,5 mio. € en 2002 au titre de la EIDHR.

Activités culturelles: la Tunisie participe activement au programme régional Euromed Héritage, mis en œuvre conjointement dans les 12 pays tiers méditerranéens et les 15 Etats membres de l'UE.

MEDA II (2000-06)

MEDA II accompagne la deuxième phase de la mise en œuvre de l'Accord d'Association, y compris la continuation du démantèlement tarifaire. Les caractéristiques essentielles de la stratégie de la Commission pour la coopération financière avec la Tunisie sont déterminées par la nécessité de soutenir la réalisation des objectifs de l'Accord d'Association, entre autres, la mise en œuvre du libre échange et de la mise en place des mécanismes du marché intérieur. Le bon équilibre entre les actions relevant du politique et de l'économie/social est recherché, car améliorer la gouvernance signifie augmenter le potentiel de croissance. Pour un meilleur impact de la coopération, les moyens financiers de MEDA II seront concentrés dans un nombre limité de secteurs prioritaires.

Enseignements de la coopération financière du passé

L'expérience acquise dans le cadre de MEDA I a mis en évidence que les opérations macro-économiques et sectorielles répondent aux soucis majeurs de mise en place des réformes nécessaires, et du besoin de financement de court terme de l'économie (cf. évaluations¹ pour les pays de la Méditerranée et plus particulièrement "Evaluation des facilités d'ajustement structurel dans les pays du sud de la Méditerranée/1992-97/951461). La récente communication "Un nouvel élan pour le processus de Barcelone" recommande également d'accroître l'influence stratégique en augmentant l'influence accordée aux ajustements structurels/sectoriels. Aussi, ces opérations connaissent les taux de déboursement (Protocoles et MEDA) les plus élevés (70%) comparé aux opérations BEI (40%) et aux assistances techniques (16%) en Tunisie.

La Commission apporte un levier incontestable pour aider à élaborer des réformes et concrétiser leur mise en œuvre. Elle aide également à créer une synergie et des consensus entre les différentes instances gouvernementales sur des orientations clés. La principale réorientation à tirer de l'expérience passée, sera de mieux cibler les opérations en fonction des objectifs de l'AA et de mieux approfondir au préalable la connaissance des différents domaines d'intervention ainsi que l'impact de l'AA sur le pays. L'évaluation des premières FAS dans les pays MED de 1999 a d'ailleurs constaté la nécessité de définir des matrices d'indicateurs de performance bien précisées et centrées sur la zone de libre échange et l'équilibre socio-économique des pays.

¹ Evaluation of the EU development aid to the MED Region; Evaluation of the MEDA regulation; Evaluation of the MEDA Democracy Programme; Evaluation des facilités d'ajustement structurel dans les pays du sud de la Méditerranée; Independent appraisal of the EC Investment Partners (ECIP) financial instrument; Coopération nord-sud en matière de lutte contre l'expansion de l'épidémie du VIH/SIDA et aide aux politiques et programmes démographiques dans les pays en développement; Evaluation de l'allocation globale MEDA

5.2 Etats membres

En termes quantitatifs (paiements cumulés en APD (prêts bruts et aides non remboursables), selon la méthodologie du CAD/OCDE pour la période 1993-97), les montants les plus importants ont été octroyés par la France (482,2 millions €), l'Allemagne (232,4 millions €) et l'Italie (118 millions €) .

Le programme de coopération *française* consacre la moitié de son enveloppe pour le développement et la réhabilitation urbaines. Il accorde également une priorité au développement du secteur privé, aux projets agricoles, à la gestion de l'eau et à l'environnement.

La coopération *allemande* se consacre à l'environnement, à la mise à niveau de l'économie tunisienne et au développement du secteur privé.

La coopération *italienne* se concentre entre autres sur le développement du secteur privé, le développement social et le développement rural.

La coopération *espagnole* vise principalement la modernisation des structures institutionnelles favorisant notamment l'emploi, au renforcement des capacités techniques sectorielles (agriculture, pêche, énergie et transport) et au transfert de technologie industrielle.

5.3 Autres bailleurs

Banque mondiale (BM): La BM a engagé un total de 836 millions € au cours de la période 1995-98, soit une moyenne annuelle d'environ 210 millions €. Son portefeuille actuel comprend 19 projets dans les domaines suivants: réformes économiques/ajustement structurel; agriculture/gestion des ressources naturelles; gestion de l'eau; secteurs sociaux (éducation, santé); transport; développement urbain; promotion du secteur privé (centres techniques, investissements privés).

Banque africaine de développement: Appui à l'ajustement structurel (; infrastructures (électrification, routes, chemins de fer); gestion de l'eau/barrages; agriculture/développement rural, secteur financier/banques de développement. Entre 360 et 400 millions UA (soit en moyenne environ 250-275 millions € par an) étaient prévus pour 1997-1998.

Nations unies: Plusieurs organisations de l'ONU sont actives en Tunisie avec des budgets relativement limités: UNICEF (santé, éducation, protection de l'enfant), FNUAP (Santé de la reproduction, population et développement, promotion de la femme), OMS (Santé de base, lutte contre le SIDA; total: 2 mio. € en 1998-99), ainsi que le PNUD et la FAO.

Japon: Mis à part les fonds d'études gérés par la Banque mondiale, le Japon n'octroie que des prêts assortis de conditions préférentielles à la Tunisie. Le montant moyen annuel des prêts s'est élevé à environ 115 millions € pour la période 1995-98. Secteurs prioritaires: grandes infrastructures, mobilisation des eaux/construction de barrages collinaires et irrigation.

États-Unis: Depuis juin 1998, les États-Unis lancé une initiative visant à créer une zone de libre-échange et à accroître les investissements américains dans les 3 pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) dans le cadre du "plan Eizenstat". La coopération financière y afférente est, toutefois, très modeste (environ 6 millions € par an pour les 3 pays).

6. REPONSE STRATEGIQUE DE L'UE (2002-2006)

6.1 Principes et objectifs généraux

Les objectifs généraux du Partenariat euro-méditerranéen et de la déclaration de Barcelone ont été décrits dans le chapitre 2. Plus concrètement, la stratégie de l'UE pour la coopération avec la Tunisie doit répondre aux principes et priorités qui découlent de:

- la mise en œuvre de l'*Accord d'Association* entré en vigueur depuis le 1er mars 1998. L'accord indique comme domaines prioritaires de la coopération financière:
 - les réformes visant la modernisation de l'économie;
 - la mise à niveau des infrastructures économiques;
 - la promotion de l'investissement privé et de la création d'emploi;
 - la mise à niveau et reconversion de l'industrie et conséquences de la ZLE;
 - l'accompagnement des politiques dans les secteurs sociaux;
- l'entrée en vigueur de la révision du *Règlement MEDA* le 15/12/2000² qui redéfinit les objectifs et les modalités de la programmation et mise en œuvre du Programme MEDA ;
- les conclusions de la *Conférence de Marseille* (15 et 16 novembre 2000) qui cible davantage les orientations pour l'avenir des relations UE-partenaires méditerranéens ;
- la *Déclaration d'Agadir* signée le 8 mars 2001 par le Maroc, l'Egypte, la Jordanie et la Tunisie pour la création d'une zone élargie de libre échange regroupant les pays arabes méditerranéens, tout en restant ouverte aux autres pays arabes. Le besoin d'une harmonisation législative et réglementaire (normes et réglementations techniques etc.) entre les signataires et l'UE devient encore plus urgent;
- les besoins et la *politique de développement de la Tunisie*, décrits dans les documents du Xème plan 2002-2006.
- la *complémentarité* avec les activités et stratégies des Etats-membres et autres bailleurs de fonds, les enseignements du passé (*avantages comparatifs ad hoc* de la CE), ainsi que la *cohérence* avec les autres politiques communautaires.
- La *stratégie nationale pour le développement durable* préparée par la Tunisie dans d'autres enceintes internationales comme la Commission de développement durable des Nations Unies et le Plan d'Action pour la Méditerranée, en vue d'assurer la cohérence des efforts à tous les niveaux de façon efficace.

En plus, des synergies seront recherchées avec les programmes de la *coopération régionale* du Partenariat euro-méditerranéen.

La mise en place de cette stratégie se fera non seulement dans le plein respect des objectifs inscrits dans le processus de Barcelone, mais aussi par la prise en compte des orientations générales ou spécifiques de la Déclaration conjointe du Conseil et de la Commission sur la coopération au développement (novembre 2000), ainsi que des

² Règlement (CEE), No. 2698/2000 du Conseil, modifiant le Règlement (CEE) No. 1488/96

Communications sur la prévention des conflits (avril 2001), les droits de l'homme (mai 2001), l'intégration des questions relatives au genre (juin 2001), et la stratégie pour l'introduction des considérations environnementales dans la politique de développement (mai 2001).

La dimension environnementale sera prise en compte dans tous les secteurs prévus par le PIN. Une attention sera accordée sur les possibilités de réaliser des améliorations horizontales par rapport à l'environnement dans les différents secteurs. De même, des Etudes d'impact environnemental seront réalisées pour les grands projets d'infrastructures ou dans les secteurs particulièrement sensibles.

6.2 Priorités et objectifs spécifiques de la coopération

En cohérence avec les principes énoncés précédemment, les objectifs de coopération 2000-2006 peuvent être circonscrits comme suit :

- *Consolidation de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance,*
- *Libéralisation du commerce extérieur et intégration Sud-Sud,*
- *Réformes économiques et renforcement des institutions de l'économie du marché,*
- *Modernisation des services et développement des infrastructures,*
- *Valorisation des ressources humaines et protection sociale.*

Cette stratégie sera mise en œuvre de manière progressive, en fonction des résultats atteints dans la coopération en cours et de l'avancement des réformes dans les différents secteurs. Elle tiendra compte de l'importance des besoins ainsi que de la capacité d'absorption de la Tunisie.

I. Consolidation de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance

Une croissance durable doit être accompagnée d'un environnement favorable à la transition démocratique, susceptible d'impulser la concertation avec la société civile et le secteur privé, de répondre à ses aspirations et de permettre la liberté d'expression (i.e. la liberté de presse) et d'association. Il s'agit également de renforcer l'Etat de droit (justice) afin, entre autres, d'offrir les garanties inspirant la confiance des opérateurs économiques. Ce développement sera essentiel pour favoriser une gouvernance plus dynamique dans un environnement plus ouvert, et risque d'être d'autant plus vital que des tensions sociales pourraient apparaître au cours de cette période de transition.

Le désengagement progressif de l'État dans le processus de transition économique et sociale augmentera le rôle de la *société civile* et des ONG dans le développement du pays. Une société civile plus ouverte et plus diversifiée pourrait largement contribuer à relever avec succès les défis que posent l'évolution de l'environnement extérieur, l'incidence prévalante de la pauvreté, les aspirations de la classe moyenne tunisienne et des jeunes générations entrant dans les rangs de la population active. Les associations souffrent, toutefois, de structures et de capacités de gestion insuffisantes. Dès lors, un programme d'appui au secteur associatif, au plan du développement organisationnel et des capacités fonctionnelles de gestion des projets, devrait pallier les carences précitées

La *réforme du système judiciaire* relève d'intérêts, concernant à la fois la consolidation de l'Etat de droit, ainsi que l'amélioration de l'environnement des affaires. La stratégie communautaire accompagnera la mise en œuvre des réformes du gouvernement dans l'objectif d'améliorer le fonctionnement du système judiciaire, sa transparence et son rapprochement au citoyen.

Un des engagements pris par la Tunisie et ses partenaires euro-méditerranéens dans la déclaration de Barcelone était de respecter la liberté d'expression et de garantir son exercice effectif et légitime. L'accord d'association UE-Tunisie a aussi fait de cette liberté un élément essentiel des relations euro-tunisiennes. Des carences persistent tant sur le plan de la formation que des équipements. Un programme d'appui aux *médias* devra contribuer à répondre à ces besoins.

II. Libéralisation du commerce extérieur et intégration sud-sud

L'évolution des exportations est généralement un indicateur des tendances de la compétitivité d'une économie. Par ailleurs, les secteurs à vocation exportatrice servent souvent de véhicule à l'introduction de technologies de pointe. La Tunisie a commencé à réduire les droits de douane en 1996. Ce démantèlement, qui est effectif depuis mars 1998, a permis d'accélérer l'intégration commerciale dans le marché européen.

Les principales actions à entreprendre concernent la poursuite de la facilitation des échanges extérieurs et de la libéralisation des marchés dans des secteurs clés de l'économie tels que le secteur financier et les services productifs (télécommunication et transports notamment), ainsi que la réorientation du rôle de l'état afin de l'adapter à l'économie de marché.

L'intégration (sous-) régionale est indispensable pour atteindre les objectifs du processus de Barcelone. Les marchés nationaux méditerranéens sont cloisonnés et manquent de taille pour attirer de manière significative les investissements étrangers. Le cadre hétérogène prévalant dans ces pays n'assure pas une concurrence effective et l'insuffisance des services essentiels accroît les coûts pour les entreprises; les marchandises et services ne circulent pas encore assez librement. La Commission peut aider à faciliter la mise en place d'une zone de libre échange sous-régionale dans le cadre des processus d'Agadir et de la relance de l'UMA, notamment par un accompagnement dans l'harmonisation des réglementations (i.e. règles d'origine).

III. Réformes économiques et renforcement des institutions de l'économie du marché

Cette priorité contiendra un ensemble de mesures visant la création d'un environnement économique propice à la modernisation de l'économie et à la facilitation de la mise à niveau des entreprises dans le contexte d'une intégration progressive dans l'économie mondiale.

L'augmentation de l'investissement privé, en particulier dans les petites et moyennes entreprises (PME), qui constituent la majorité des entreprises tunisiennes, est essentielle pour accélérer la croissance de la production et de l'emploi. Par ailleurs, pour relever les

défis que comporte l'Accord d'association avec l'Union européenne, l'appartenance à l'Organisation mondiale du commerce et le démantèlement de l'Arrangement multifibres, les entreprises tunisiennes devront procéder à des investissements pour trouver et développer des marchés, adopter des procédés de production plus efficaces, améliorer la qualité des produits, développer de nouveaux produits et services, et répondre avec flexibilité et de manière ponctuelle à l'évolution de la demande. L'amélioration de la compétitive de l'économie tunisienne va nécessiter la poursuite de réformes dans les domaines suivant :

- *Poursuivre les réformes macro-économiques* engagées afin d'améliorer la compétitivité de l'économie : Réforme des politiques budgétaires et fiscales et réorientation du rôle de l'Etat pour optimiser l'économie de marché
- *Améliorer les signaux du marché.* La croissance de l'investissement privé est entravée par l'absence d'une concurrence suffisante. Des améliorations en matière de situation budgétaire, peuvent renforcer les incitations macro-économiques à l'investissement privé.
- *Améliorer les incitations pour l'investissement privé.* Les investisseurs locaux et étrangers préfèrent généralement un système d'incitations et des règles du jeu simples et transparentes, plutôt qu'un éventail généreux, mais complexe, d'incitations financières.
- *Accélérer la privatisation.* L'élan de privatisation de ces dernières années doit être maintenu et le processus de privatisation renforcé pour assurer le succès et le rythme du programme à l'avenir : le cadre incitatif, le cadre institutionnel, la dissémination de l'information, le redéploiement de personnel, contribution au développement des marchés financiers.
- *Amélioration du cadre juridique et judiciaire des affaires.* En Tunisie, les mesures proposées sont les suivantes : faciliter l'entrée, l'exploitation et la sortie d'une entreprise, améliorer la capacité exécutoire et le système judiciaire, garantir les droits de propriété,
- *Réduire les barrières administratives.* En dépit des importants progrès réalisés au niveau de la réduction des barrières administratives au développement du secteur privé, certaines rigidités demeurent qui augmentent les coûts des transactions et découragent l'investissement privé étranger et national. A titre d'exemple, le processus de démarrage peut prendre jusqu'à trois mois pour un investisseur dans l'agro-industrie ou le tourisme, et jusqu'à six mois dans le secteur manufacturier.
- *Mieux analyser la nature et l'impact de la transition socio-politico-économique :* renforcer la concertation stratégique et technique en vue de mieux programmer les politiques d'accompagnement et de restructuration appropriées (i.e. obtenir de l'information sur les entreprises menacées de disparition, celles qui peuvent survivre avec la mise à niveau (pertinence du ciblage) et celles qui sont compétitives). Une attention particulière devra être portée à l'analyse de l'impact social de la transition économique

IV. Modernisation des services et développement des infrastructures économiques

Le développement et la productivité accrue de ces services constituent un facteur important pour l'attraction des investissements extérieurs, la compétitivité et la création d'emplois. Dans un contexte d'ouverture de l'économie, les services de télécommunications et de transport devraient être améliorés. L'UE pourrait valoriser les expériences gagnées dans le cadre du projet conjoint BM-UE "*Participation privée dans l'infrastructure (PPI)*" et avoir un effet catalyseur face à une approche qui demeure prudente et lente.

- *Télécommunications.* Dans un environnement intégré à l'économie européenne, la demande pour les services de télécommunications en Tunisie augmentera vraisemblablement très fortement, ce qui offrira un potentiel important de croissance pour le secteur. Récemment, le réseau de lignes fixes a été considérablement élargi et modernisé et le taux de pénétration (nombre de lignes fixes pour 100 habitants) est actuellement plus élevé que dans certains autres pays de la région (Jordanie et Maroc, par exemple). Parallèlement, la fiabilité du secteur s'est améliorée. Cependant les services de base sont coûteux, spécialement les communications internationales et la qualité du service est sous optimale. L'adoption en temps voulu d'un nouveau code des télécommunications, comprenant la création d'une agence autonome de réglementation, est une condition préalable à l'octroi d'une licence GSM et une priorité pour la réforme du secteur.
- *Ports et transport maritime.* Le transport maritime assure 95% des échanges de la Tunisie. Les retards enregistrés dans les ports et les coûts relativement élevés du transport maritime constituent un frein au développement du secteur privé. La rationalisation des procédures administratives requises pour le dédouanement constituerait un pas important dans la voie d'une réduction du temps de rétention involontaire des importations. L'introduction de la concurrence dans les services portuaires ainsi que le changement au niveau des pratiques professionnelles restrictives auraient un impact positif sur le temps de rétention des importations et des exportations. Le Gouvernement a déjà promulgué une nouvelle loi facilitant le premier des deux éléments.
- En ce qui concerne *l'eau et l'assainissement*, la participation privée des services auxiliaires peut être encouragée sur une base concurrentielle. Les interventions dans ces secteurs pourraient nécessiter une association avec la BEI.

V. Valorisation des ressources humaines et protection sociale

Par rapport au passé, les prochaines phases d'ajustement pourraient avoir un coût social plus élevé dans la mesure où les industries locales vont être touchées par le démantèlement tarifaire et que la demande d'emploi va être croissante (effets démographiques et sociaux). Le système de protection sociale de la Tunisie, en plus de devenir plus efficient, et d'avoir une couverture plus large, devra s'adapter également aux nouvelles réalités économiques afin de maintenir la cohésion sociale. La réforme des secteurs sociaux (tel que les systèmes éducatifs, de formation et de santé) s'avère prioritaire. Dans le cadre de la dimension humaine du partenariat, le dialogue sera

approfondi également en ce qui concerne la mobilité des ressources humaines et de la migration.

Les acquis sociaux et le souci constant d'équité constituent des atouts majeurs du pays, qui ont distingué la Tunisie de bien d'autres pays de la région et assuré la cohésion interne. Compte tenu de la concurrence internationale accrue et de l'intégration plus étroite à l'Europe, la préservation de ces réalisations revêt une importance capitale en: (i) réduisant davantage la pauvreté et en particulier la vulnérabilité ; (ii) modernisant l'enseignement et la formation professionnelle (iii) veillant à la croissance de l'emploi et (iv) mettant en place un système de protection sociale soutenable et efficace.

- *Réduire davantage la pauvreté:* La Tunisie a réalisé une performance impressionnante en matière de réduction de la pauvreté, notamment en ramenant l'incidence de la pauvreté de 40% en 1960 à 7,4% en 1990. Le ciblage des interventions de lutte contre la pauvreté devient plus difficile lorsque l'incidence diminue. Il existe deux autres aspects préoccupants de pauvreté en Tunisie. L'un est l'émergence de grappes de pauvreté en milieu périurbain et de larges segments de jeunes diplômés chômeurs. L'autre est l'augmentation de la vulnérabilité observée récemment.
- *Education:* En ce qui concerne l'enseignement supérieur, il s'agit d'ouvrir le secteur à l'offre privée, de décentraliser la gestion des établissements universitaires et d'accroître le rendement du secteur, tout en augmentant ses capacités afin de pouvoir relever le défi du doublement du nombre d'étudiants d'ici 2009. En outre, compte tenu du rôle important de l'enseignement supérieur dans le domaine du développement des ressources humaines d'une part et de l'importance des échanges universitaires dans la promotion de la compréhension entre les cultures dans la région euro-méditerranéenne d'autre part, la réforme de l'enseignement supérieur sera appuyée. En 2002, la Commission entend proposer l'extension du programme Tempus aux pays non-candidats de la région méditerranéenne³. Au niveau de l'enseignement fondamental et secondaire, les réformes en cours aboutiront à une meilleure efficacité des écoles, à la diminution des taux de redoublement et d'abandon, à une meilleure articulation avec la formation professionnelle et à une meilleure formation continue des enseignants.
- *Formation professionnelle:* Renforcement de la capacité et de la qualité du système de formation professionnelle. Une attention particulière sera accordée aux besoins pratiques de formation des entreprises, y compris dans le secteur des services, et à un appui renforcé au secteur privé de formation. Un nouveau programme pourrait prendre la forme d'un programme de réformes sectorielles, après l'évaluation du projet précédent Manform I.
- *Emploi et marché du travail.* Autour de 15 pour cent, le chômage demeure important notamment pour les personnes à la recherche d'un premier emploi et les nouveaux diplômés, en dépit d'une décennie de croissance robuste, de création

³ Ce programme qui fonctionne déjà aux Balkans occidentaux et dans les NEI (financé par les enveloppes nationales des programmes CARDS et TACIS), implique la coopération entre les pays éligibles et les institutions de l'UE en vue de développer l'enseignement supérieur pour mieux répondre aux besoins socio-économiques du pays partenaire et promouvoir la compréhension entre les cultures.

d'emplois et de taux de participation relativement stables. Les politiques du marché du travail doivent relever deux défis importants : (i) faciliter la création d'emplois pour les nouveaux demandeurs d'emploi, et (ii) réduire les coûts des ajustements et de la concurrence pour les travailleurs par le biais de programmes efficaces du marché du travail ; (iii) augmenter la flexibilité du marché du travail par l'adaptation de la réglementation.

- *Protection sociale.* Etant donné les changements auxquels la société tunisienne est soumise dans le cadre de la transition économique, l'existence de systèmes de sécurité sociale, à la fois équitables et financièrement viables, est importante pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des populations affectées par la modernisation industrielle. Le système de protection sociale doit devenir plus efficace, d'un meilleur rapport coût-efficacité en vue d'une couverture généralisée, être d'un coût abordable et s'adapter aux nouvelles réalités économiques.

6.3 Cohérence avec d'autres politiques communautaires

Les priorités spécifiques de la coopération avec la Tunisie sont en conformité avec les six domaines prioritaires pour l'intervention de la CE, définis dans la Déclaration commune du Conseil et de la Commission sur la coopération au développement de novembre 2000⁴.

La stratégie pour la Tunisie est conforme aux autres politiques de l'UE, en particulier dans les domaines du commerce (préparation au libre échange) et du transport (priorités identifiées dans la communication sur la coopération euro-méditerranéenne dans le transport et l'énergie, notamment réforme et libéralisation du secteur, réseaux trans-méditerranéens, normes de sécurité). La priorité concernant la consolidation de l'Etat de droit correspond aux conclusions du Conseil sur la prévention des conflits du 30/11/98 et à l'objectif général de la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit dans l'article 177 (2) du Traité instituant la CE.

6.4 Complémentarité avec les activités des Etats-membres et d'autres bailleurs

Tout effort sera déployé afin d'assurer la complémentarité entre les activités financées et les projets des autres bailleurs de fonds internationaux. La matrice des activités des Etats membres et des autres bailleurs en annexe 3 expose les priorités par secteur. Une complémentarité existe au niveau du type de soutien et des thèmes couverts dans les principaux secteurs. Afin d'éviter les duplications, le processus d'élaboration du CSP a été étroitement coordonné avec les Etats membres sur place. La mise à jour régulière de la matrice des bailleurs facilitera une coordination approfondie. A l'occasion des missions d'identification et de préparation des différents programmes, des briefings des Etats membres sont organisés régulièrement.

L'appui aux réformes clés liées à l'accord d'association et à la mise à niveau des entreprises recevra une attention particulière dans la coordination et complémentarité

⁴ Il s'agit plus particulièrement des domaines suivants: renforcement du lien entre commerce et développement, coopération et intégration régionale, soutien aux politiques macro-économiques et à la promotion de l'accès aux services sociaux de base, transport, sécurité alimentaire et développement rural durable, renforcement des capacités institutionnelles

avec les Etats-membres et la Banque mondiale intervenant dans ces domaines. D'autres secteurs, à savoir le développement urbain, le développement rural et l'environnement/eau n'ont pas été choisis comme priorités actuelles en raison des interventions importantes d'autres bailleurs (Etats-membres et Banque mondiale).

Des complémentarités avec la Banque mondiale existent par rapport au soutien des réformes économiques, du développement des exportations, dans les secteurs des télécommunications, du transport et de l'enseignement supérieur. La Commission apprécie les travaux de suivi macro-économique du FMI au bénéfice de la Tunisie. L'assistance technique ponctuelle de la Banque mondiale et du FMI au profit du secteur financier et des administrations fiscales et douanières est également complémentaire à la stratégie de l'UE.

6.5 Risques

Au *niveau politique*, les risques de tensions sociales au cours de la période de transition peuvent être contrebalancés par une gouvernance dynamique.

La Commission se sert activement de deux instruments positifs, à savoir le dialogue politique et le financement de programmes en faveur des droits humains/démocratie, pour contribuer à faire évoluer positivement le contexte politique.

La corruption n'a posé, jusqu'à présent, aucun risque majeur pour les projets de la Commission. Néanmoins, une perception de corruption, même minime, ne doit pas être ignorée. Le Gouvernement devrait progressivement aborder cette question par le biais (i) d'un environnement d'affaires plus transparent; (ii) d'un élargissement du dialogue avec le secteur privé ; et (iii) d'un engagement progressif plus large avec la société civile.

Une vulnérabilité croissante du *compte courant*: La réalisation d'une croissance plus rapide peut avoir au moins deux effets renforçant la vulnérabilité de l'économie tunisienne : (i) un risque d'accroissement du compte courant lié à l'importation des biens d'équipement ; et (ii) un endettement supérieur et à un coût plus élevé (emprunts privés) lié au financement de ces investissements. Par ailleurs, l'ouverture peut se traduire par une augmentation de l'importation des produits de consommations ce qui entraînerait une pression additionnelle sur le déficit du compte courant. Dans ces conditions le niveau actuel des réserves en devises ne serait pas suffisant pour absorber le choc et le recours à un endettement supplémentaire en découlerait, se propageant sur les autres équilibres macro-économiques.

L'économie tunisienne étant fortement dépendante de l'Europe pour ses exportations, si la *conjoncture européenne* venait à se détériorer, il en résulterait un impact négatif sur la croissance tunisienne. Aussi, les *événements du 11 septembre 2001* pourraient avoir des effets contradictoires par rapport aux objectifs de l'UE. Du point de vue politique, ils ne sont pas de nature à favoriser l'alternance (ils nourrissent l'argument sécuritaire/lutte contre le fondamentalisme), du point de vue économique, ils vont sans doute limiter le potentiel de croissance qui devrait être tiré par les exportations et réduire les revenus touristiques. Dans le passé, l'économie tunisienne a toutefois fait preuve de résistance par rapport aux chocs externes.

Avec l'ouverture de l'économie, les *pressions budgétaires* vont devenir plus importantes, aussi bien au niveau des revenus, qu'au niveau des dépenses (mise à niveau des infrastructures publiques prise en charge des éventuels coûts sociaux de la libéralisation). Toutefois, la marge de manœuvre budgétaire est très faible au niveau des dépenses. Ceci est principalement dû aux rigidités dans la composition des dépenses courantes (part structurelle des dépenses salariales, poids du service de la dette, risques de passifs éventuels à assainir), tandis que les investissements ont toujours joué un rôle d'ajustement à la baisse, pour permettre de limiter le déséquilibre global.

Le risque de *fluctuation de la production agricole* reste un facteur constant en Tunisie. Ces fluctuations sont progressivement atténuées dans la mesure où la part du secteur agricole diminue progressivement dans le PIB, tout en ayant un effet encore significatif sur la productivité globale des facteurs. Ceci devient déterminant dans la mesure où les objectifs de croissance moyenne à moyen terme dépassent maintenant ce qui a pu être atteint auparavant.

Une éventuelle *résistance à la libéralisation* : les groupes d'intérêts d'entrepreneurs qui bénéficient à présent des rentes de protection sont tentés d'exercer un lobby pour maintenir leur acquis.

Par ailleurs, la poursuite de l'ouverture économique nécessite une réallocation et une reconversion majeure du tissu industriel tunisien et par conséquent des mutations sociales et culturelles. Plus les coûts sociaux de cette libéralisation seront élevés, plus les risques de tension sociale et d'opposition des syndicats à l'ouverture seront forts, ce qui pourrait entraîner un ralentissement, voire un arrêt/marche arrière momentané des réformes.

Ces risques seront contrebalancés par les mesures d'accompagnement et de mise à niveau des entreprises pour les préparer à la compétition et la mise en place d'un système de protection sociale élargie et plus efficient. Par ailleurs, la Tunisie a montré sa capacité à mettre en œuvre des programmes d'ajustement, tout en maintenant la priorité aux secteurs sociaux et à une croissance soutenue et stable.

7. PROGRAMME INDICATIF NATIONAL (2002-2004)

7.1. Contenu du programme

Les priorités sectorielles découlent de la stratégie développée dans le chapitre 6 du CSP et s'insèrent dans la perspective d'un développement durable, en tenant compte des opérations qui se prêtent à une mise en œuvre dans les trois prochaines années (urgence, degré de maturité, continuité et complémentarité). Dans l'immédiat, la Tunisie est confrontée à trois défis majeurs:

- La mise à niveau de la *gouvernance*, plus particulièrement le renforcement des institutions de l'Etat de droit ;
- La poursuite de la *libéralisation de l'économie* lui permettant de tirer profit de la zone de libre échange avec L'Union européenne, plus particulièrement le développement du commerce et de l'environnement des affaires, ainsi que la mise en place de systèmes sociaux efficaces et viables.
- L'amélioration de *l'employabilité des jeunes*.

Afin de relever ces défis, la programmation 2002-2004 prévoit des opérations spécifiques dans les 3 domaines qui créent un ensemble cohérent en se renforçant mutuellement par des points de synergie précis (p.e. la gouvernance crée le lien entre les opérations de la modernisation du système judiciaire et la transition économique, les pôles technologiques créent un lien entre la modernisation industrielle et l'enseignement supérieur, le fonds d'accompagnement de l'accord d'association est au service de toutes les opérations). Les activités seront menées en complémentarité avec les programmes régionaux.

I. Gouvernance et Etat de droit

- *Programme de modernisation du système judiciaire*: amélioration des capacités du système judiciaire en termes d'organisation, de compétence, de transparence et de service au citoyen. Promotion de l'accès à la justice.

II. Réformes économiques, mise à niveau et filet social

- *Programme de transition économique*: libéralisation de l'économie lui permettant de tirer profit de la ZLE ; Environnement des affaires incitatif à l'investissement ; Facilitation du commerce extérieur ; Filet social; Consolidation du cadre macro-économique.
- *Programme d'accompagnement de l'Accord d'Association et des accords régionaux*: Le fonds vise à renforcer les capacités de l'administration publique de créer des conditions d'un marché unique et du libre échange.
- *Programme de modernisation industrielle - PMI*: Le PMI vise à contribuer à la préparation de l'entreprise et son environnement au nouveau contexte d'ouverture économique.

III. Amélioration de l'employabilité des jeunes

- *Programme de modernisation de l'enseignement supérieur*: Amélioration de l'employabilité des universitaires et développer une stratégie de financement ainsi que le partenariat entre le public et le privé.
- *Programme TEMPUS*

7.2. Gouvernance et Etat de droit

I. Programme de modernisation du système judiciaire

Contexte et justification

Une croissance soutenable dans un environnement économique plus ouvert ne peut subsister sans un cadre d'implication plus active du secteur privé et de la société civile et une meilleure intégration de leurs préoccupations dans la détermination de leur avenir.

Dans cette optique, le système judiciaire tunisien comporte des contraintes qui entravent à la fois le développement des affaires et les services rendus aux citoyens. Parmi ces contraintes on cite des lacunes dans le fonctionnement de la justice, tel que le besoin de plus de transparence en matière de décisions de justice, la surcharge des tribunaux, le manque d'accès à la justice et de diffusion de l'information juridique, la centralisation de la gestion du système judiciaire ainsi que des difficultés dans l'application des décisions des tribunaux administratifs. Le cadre juridique, législatif et réglementaire nécessite une modernisation continue des lois et de formation au sein du système judiciaire.

Intérêt stratégique: La transparence des systèmes juridiques est un des objectifs visés dans le domaine Justice et Affaires intérieures (JAI) dans le cadre de la stratégie de relance du processus de Barcelone. Dans cette optique le programme contribuerait à : (i) consolider l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme; et (ii) améliorer la « prévisibilité » de l'environnement des affaires pour les investisseurs domestiques et étrangers dans la perspective de l'Accord d'association.

Objectif spécifique

Améliorer les capacités du système judiciaire en termes d'organisation, de compétence, de transparence et de service aux agents économiques et citoyens.

Résultats attendus

Renforcer le système de formation des magistrats et d'auxiliaires de justice ; créer de tribunaux commerciaux et promouvoir le recours à l'arbitrage commercial et la résolution de conflits; informatiser et mettre en réseau les juridictions; améliorer l'accès à la justice pour le citoyen et mieux crédibiliser le système judiciaire .

Indicateurs de performance

Améliorer et moderniser les processus judiciaires ; Réduction du nombre de dossiers en instance et de la durée moyenne des contentieux; Adapter le contenu des curricula des institutions de formation aux réalités économiques; Augmenter le degré de dissémination de l'information légale ; Améliorer la perception du système judiciaire.

Description succincte du programme

L'intervention comprendra de l'assistance technique, de la formation, de l'équipement informatique ainsi que de fonds documentaires afin de soutenir tous les volets du *processus de réforme et de modernisation du système judiciaire* (formation , gestion et fonctionnement des tribunaux, processus judiciaire, diffusion de l'information juridique).

Maître d'œuvre Ministère de la Justice

Bénéficiaires: L'intervention bénéficiera directement aux juridictions (tribunaux, cours, tribunaux spécialisés) et leur personnel, aux auxiliaires de justice (avocats, notaires, huissiers) et leurs corporations, à l'Institut Supérieur de la Magistrature, au Centre de Recherche Juridique et Judiciaire et surtout au grand public (opérateurs économiques, citoyens et société civile).

Conditions spécifiques: Poursuite de la politique de réforme de la justice

Budget indicatif: 30 millions €

7.3 Réformes économiques, mise à niveau et filet social

Contexte et justification

La période de référence constituera la phase décisive pour la mise en place de l'accord d'association (AA) et sera caractérisée par une vulnérabilité certaine de l'économie tunisienne suite à (I) l'ouverture croissante à la compétition internationale (démantèlement tarifaire AA), (II) la mise en œuvre des accords du GATT, (III) l'élimination des accords multifibres (2005), (IV) la mise en place d'une zone de libre échange avec certains pays arabe (2010), (V) la croissance modérée en Europe et l'incertitude du contexte international. (VI) En fonction notamment du profil démographique du pays, les demandes d'emplois vont atteindre un niveau record au cours du Xème Plan.

Le rythme du démantèlement tarifaire entraînera un manque à gagner croissant pour le budget de l'Etat: l'enjeu tient essentiellement à la rapidité et l'ampleur des réformes macro-économiques afin de générer un taux de croissance adéquat (5,7%) dans le respect des équilibres sociaux et financiers. Par ailleurs, la réduction de la protection tarifaire va davantage exposer le tissu industriel local à la concurrence. De ce fait, la mise à niveau de l'industrie et des services constitue une priorité : l'ouverture du secteur manufacturier à la compétition pourrait entraîner la fermeture d'un tiers des entreprises du secteur et un autre tiers devrait se mettre à niveau afin de survivre à la compétition.

I. Programme transition économique (ajustement structurel)

Objectif spécifique

Poursuivre l'amélioration de la compétitivité de l'économie pour en particulier optimiser la zone de libre échange avec l'Union européenne.

Résultats attendus

- Poursuivre le développement du secteur privé et bancaire
- Renforcer les mécanismes et environnement favorisant la création et l'allocation efficiente des ressources humaines et financières ;
- Améliorer le climat général des affaires et mettre en place un cadre légal et réglementaire clair, transparent et harmonisé entre les secteurs offshore et onshore stimulant les investissements privés (domestiques/étrangers) et développer et diversifier les exportations ;
- Continuer la modernisation du système bancaire et le développement des marchés financiers;
- Maintenir l'équilibre social tout en poursuivant la transition économique;
- Rationaliser les régimes et préserver les équilibres financiers des caisses de protection sociale;
- Poursuivre la consolidation du cadre macro-économique et rationalisation de la gestion des ressources publiques.

Indicateurs de performance

L'impact des réformes peut se mesurer par les indicateurs de performance suivants :

- Création d'emploi (en particulier des primo-demandeur d'emplois)
- Part de l'Etat dans l'économie (PIB) par secteurs
- Investissements privés domestiques et étrangers (off shore et on shore) et par secteurs (industries manufactures/agro-industrie/ services etc.)
- Investissements publics et investissements des entreprises publiques par secteurs
- Exportations et diversification de leur composition
- Structure des importations par catégories (investissements/consommation/biens intermédiaires etc.)
- Développement des marchés boursier et financier
- Taux de croissance des exportations

- Croissance du PIB
- Inflation
- Déficit de balance courante
- Déficit budgétaire,
- Taux d'endettement (dette extérieure)
- Niveau des réserves (mois d'importations de biens et services)
- .

Un certain nombre des réformes n'ayant pas un effet immédiat ne peuvent pas se mesurer par l'impact, mais par la mise en place des (inputs) des mécanismes, réglementations et améliorations institutionnelles : Mise en œuvre progressive d'un système d'incitation aux investissements harmonisé pour les secteurs offshore et onshore, simplification des procédures relatives à la création et l'exploitation des entreprises, simplification des procédures d'octroi des licences et autorisations, développement du nombre d'opérateurs privés dans la transmission de données par Internet, développement du marché des capitaux afin de permettre une alternative au crédit bancaire pour les entreprises privées non financières.

Description succincte du programme

Poursuivre le développement du secteur privé en modernisant le cadre légal et réglementaire de l'environnement des affaires et du commerce extérieur : (i) établir système d'incitation ayant un contenu clair, transparent assurant les bonnes conditions d'application (prédictabilité, efficacité, équité) et harmonisé entre les secteurs offshore et onshore en éliminant entre autre les restrictions pour les investissements étrangers dans le secteur « onshore » ; (ii) harmoniser les barrières non tarifaires avec les normes UE (autorisations douanières, normes techniques, sanitaires d'environnement etc.) ; (iii) assurer une bonne application des réglementations douanières et commerciales (y compris les règles d'origines); et (iv) encourager le développement des accords de libre échange sud/sud.

Améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources humaines et financières : (i) poursuivre la réorientation du rôle de l'Etat et du secteur public du contrôle vers la régulation ; (ii) continuer l'ouverture des secteurs à prédominance publique au secteur privé; (iii) augmenter la flexibilité du marché du travail (revoir le cadre réglementaire) et de la politique salariale, et assurer un filet de sécurité efficace (rationaliser les régimes et préserver les équilibres financiers); et (iv) poursuivre la restructuration du secteur bancaire et le développement des marchés financiers.

Consolider le cadre macro-économique : (i) continuer la restructuration des dépenses publiques (maîtrise de la dette et de la masse salariale) et réorienter le système de budgétisation vers des objectifs de résultats et une programmation pluriannuelle.; (ii) poursuivre la réforme fiscale (performance du système et compensation de la fiscalité externe par la fiscalité interne et réduction des exonérations); et (iii) mener une politique financière permettant de maintenir les équilibres externes et internes.

Maître d'œuvre Ministère du développement économique

Bénéficiaires: Budget de l'état

Conditions spécifiques: Mise en œuvre des mesures macro-économiques et structurelles dans les termes convenus

Budget indicatif: 78 millions €

II. Programme d'accompagnement de l'Accord d'Association et des accords régionaux

Objectif spécifique

Apporter des expertises et des moyens connexes pour aider à harmoniser le cadre législatif et réglementaire du marché intérieur avec celui de l'UE et renforcer le cadre institutionnel pour l'application effective de cette législation.

Résultats attendus (notamment)

Les résultats pourront se situer aux niveaux de l'élaboration d'une politique du développement institutionnel, du renforcement des capacités institutionnelles, de l'appui au développement de programmes, de la formation (court terme) et des études.

Certains résultats spécifiques paraissent particulièrement pertinents :

◦ Commerce:

Démantèlement tarifaire effectué selon les modalités et le calendrier prévu dans l'accord d'association; législation en matière d'antidumping et de lutte contre la contrefaçon; Réseau d'information et de formation sur le commerce extérieur;

◦ Marché intérieur:

Législation existante sur la concurrence effectivement appliquée; programme de normalisation et d'accréditation; laboratoires de contrôle de la conformité et de la qualité; système de métrologie légale opérationnel; institutions de protection de la propriété industrielle et intellectuelle renforcées; transparence des procédures des marchés publics assurée; Protection des consommateurs améliorée;

◦ Renforcement des capacités stratégiques:

Système des statistiques amélioré (étant donné notamment les indicateurs de performance retenus des programmes); capacités d'analyse d'impact de l'accord d'association renforcées et meilleur ciblage de la coopération; processus d'intégration sous-régionale renforcé; public mieux informé sur le contenu et la portée de l'accord d'association; perspectives de coopération en matière sociale.

Indicateurs de performance (notamment)

- Concurrence: no. de cas traités, sanctions effectivement appliquées, indicateurs de concurrence sur les différents marchés;
- Adhésion de la Tunisie à des conventions multilatérales de protection de propriété industrielle et intellectuelle ;
- Mise en œuvre par la Tunisie du processus d'Agadir (accord de libre échange sous-régional) ;
- Augmentation de la recette fiscale ordinaire par rapport au PIB; délais de dédouanement des importations diminués; augmentation des recettes domaniales.

Description succincte du programme

Seraient éligibles au fonds, les activités ayant trait à la mise en œuvre de l'accord d'association et des accords de libre échange entre partenaires méditerranéens. Dans ce contexte des expertises ponctuelles seraient financées pour aider à concevoir, mettre en œuvre des réformes, renforcer les capacités institutionnelles et favoriser les échanges avec les homologues en Europe/ dans les PTM . Une unité de gestion devra être mise en place au sein du ministère de la Coopération internationale et de l'investissement extérieur.

Le fonds vise à renforcer les capacités de l'administration publique de créer des conditions d'un marché unique et du libre échange. Le programme sera mis en œuvre en étroite coordination avec le programme régional EuroMed Marché.

Maître d'œuvre Ministère de la Coopération internationale et de l'investissement extérieur

Bénéficiaires: Ministères et administrations concernés par la mise en œuvre de l'Accord; entreprises et associations professionnelles et civiles.

Conditions spécifiques: Mise en œuvre continue de l'Accord d'association. Des expertises ponctuelles et diagnostics, la formation, des assistances techniques, des échanges internationaux avec les homologues en Europe/ dans les PTM et des dotations en équipement aux institutions spécialisées dans les domaines de l'accord d'association seraient éligibles au financement.

Budget indicatif: 15 millions €

III. Programme de modernisation industrielle

Objectif spécifique

Faciliter l'adaptation des entreprises, plus particulièrement les PME/PMI, pour faire face à la concurrence internationale et aux conditions de la future zone de libre échange (améliorer leur compétitivité) et promouvoir la création de nouvelles entreprises.

Résultats attendus

- Réaliser des diagnostics d'entreprises, élaborer et mettre en œuvre des 'business plans' destinés à améliorer toutes les fonctions de ces entreprises ainsi que leurs investissements immatériels ;
- Améliorer et harmoniser les cadres institutionnels, législatifs et réglementaires de tous les aspects liés à la qualité (public et privé), la normalisation et évaluation technique, la certification, l'accréditation et la métrologie ; et mise en conformité avec l'approche européenne (notamment pour les secteurs jugés prioritaires par leur potentiel d'exportation);

- Moderniser le système de la propriété intellectuelle et l'application de la protection effective des droits de propriété ;
- Mettre à niveau les services liés à l'industrie/création d'entreprises (incubateurs) nouvelles technologies, travail à distance et mise en réseau des PME ;
- Renforcer les structures d'appui aux entreprises (chambres de commerce et de l'industrie, associations patronales, fédérations industrielles) ;
- Compléter des actions de formation et d'assistance aux centres techniques pour répondre aux besoins des entreprises;
- Appui au design d'un Fonds de garantie (assistance technique).

Indicateurs de performance

Nombre d'entreprises compétitives

- Nombre d'entreprises mises à niveau proposant des biens et des services de qualité et compétitifs capables de relever les défis de l'ouverture, d'affronter la concurrence et de conquérir des parts de marchés étrangers et volume d'investissement réalisé ;
- Mise en œuvre de mécanismes destinés à la création de nouvelles entreprises (PME /PMI) et nombre d'entreprises créées ;
- Création/amélioration de services et institutions répondant aux exigences évolutives des entreprises ;
- Participation plus grande du secteur privé à la prestation d'assistance et d'appui aux entreprises ;
- Introduction et maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- Elaboration de mécanismes permettant le rapprochement entre les systèmes de Recherche et de Production ;
- Mise en œuvre des réglementations et des procédures et de systèmes en harmonie avec les normes et réglementations techniques internationales et notamment européennes (normalisation, métrologie, organismes d'attestation de conformité et d'accréditation) ;
- Evolution du nombre d'entreprises, des produits et de services publics certifiés conformes aux normes de qualité ;
- Nombre de centres techniques équipés en moyens humains et matériels et secteurs d'intervention.

Description succincte du programme

Les composantes englobent des activités d'assistance technique et de dotation d'équipement ayant un effet de masse critique sur le développement du secteur privé. Les activités seront développées en complémentarité avec les programmes "promotion de la qualité" ainsi que les activités menées dans le cadre régional. Il s'agit pour l'essentiel:

- d'un appui à la mise à niveau des PME/PMI en vue de la réalisation des diagnostics, de l'élaboration et de la mise en œuvre des 'business plans';
- du développement et renforcement des infrastructures qualité y inclus la normalisation, la réglementation technique, la certification, l'accréditation et la métrologie en conformité avec l'approche européenne;
- de la modernisation du système de propriété intellectuelle;
- du développement et le renforcement des centres techniques;
- de la mise à niveau de services liés à l'industrie/ et l'appui à la création d'entreprises (incubateurs, pôles technologiques, travail à distance) et à l'innovation et sa diffusion (mécanismes favorisant l'innovation et les transferts de technologie et rapprochement recherche et entreprise);
- De l'appui au design d'un Fonds de garantie (assistance technique);

Maître d'œuvre Ministère de l'industrie

Bénéficiaires: Ministères et administrations concernés; entreprises et associations professionnelles.

Conditions spécifiques: Mise en œuvre continue de la politique de mise à niveau

Budget indicatif: 50 millions €

7.4. Amélioration de l'employabilité des jeunes

I. Programme modernisation enseignement supérieur (ajustement/investissement)

Contexte et justification

Le capital humain est la principale ressource de la Tunisie. Avec l'ouverture de la Tunisie sur le marché mondial, le développement de la compétition des pays à plus faibles revenus, l'introduction des nouvelles technologies et une demande plus différenciée des marchés européens, de nouvelles stratégies de développement doivent être mises en place. Ces nouvelles stratégies et ces nouvelles technologies se révèlent de plus en plus complexes et nécessiteront une main d'œuvre plus compétente. La qualité de la main d'œuvre sera déterminante dans la poursuite de la croissance future. Afin d'être compétitive et de consolider sa croissance, la Tunisie devra donc rapidement améliorer la qualité et l'adaptabilité de sa main d'œuvre. L'enjeu de compétitivité et de modernisation de l'économie tunisienne passe par une formation supérieure de qualité et adaptée aux besoins du contexte mondial. Les mutations du système éducatif doivent également permettre de préparer les ressources humaines à faire face aux conséquences éventuelles des effets de la mondialisation.

L'enjeu essentiel de l'enseignement supérieur à court et moyen terme sera l'augmentation de 50% du nombre des étudiants d'ici 2006 (de 209000 en 2001 à 312000 en 2006). Ceci va poser un problème critique au niveau des besoins en investissement (capacité d'accueil) et en dépense de fonctionnement. Par ailleurs, des progrès importants restent à faire en ce qui concerne l'efficacité interne (autonomie, décentralisation, pratiques pédagogiques) et externe du système (adéquation formation emploi (filères porteuses) – cause principale du chômage croissant actuel des diplômés). Les orientations du Xème sont cohérentes avec les problématiques à identifier et retiennent entre autres priorités, l'employabilité, le développement des capacités d'accueil et de l'économie du savoir et l'équilibre régional.

Intérêt stratégique (par rapport à l'AA) : (i) améliorer l'employabilité des jeunes à court terme et contribuer à la réduction du chômage de primo-demandeur d'emploi et ainsi limitées les pressions migratoires de nature économique et sociale; (ii) améliorer la compétitivité de l'économie tunisienne et son intégration dans l'espace méditerranéen ; (iii) répondre à la demande croissante de techniciens supérieurs et d'ingénieurs générée par la mise à niveau de l'économie et par l'objectif de développement des filières porteuses ; (iv) favoriser une mobilité des compétences dans l'espace méditerranéen.

Objectifs spécifiques

Améliorer les performances (interne et externe) de l'enseignement supérieur et relever le niveau de formation de la main d'œuvre.

Résultats attendus

(i) Améliorer l'articulation et la synergie entre le secteur public et le secteur privé ; (ii) mettre en œuvre la stratégie de financement de l'enseignement supérieur (système de crédit aux étudiants, développement des ressources propres des universités) et un système de gestion financière plus souple des universités ; (iii) développer un réseau d'ISSET dans les régions, associés à des pôles technologiques et des pépinières d'entreprises ; (iv) encourager le partenariat entre l'enseignement supérieur et les entreprises ; (v) promouvoir une main d'œuvre mieux qualifiée et une meilleure intégration des jeunes diplômés dans l'économie; (vi) faciliter la mobilité entre les formations et les établissements ; (vii) promouvoir des projets de recherche en commune universités / entreprises, (rapprochement université/entreprise) et une meilleure intégration des entreprises dans les programmes enseignés ; (viii) contribuer à l'augmentation des capacités d'accueil et d'équipement dans le supérieur.

Indicateurs de performance

Rationaliser les ressources publiques et privées (meilleure utilisation de locaux, de professeurs, subventions etc.) et contribution plus importante du citoyen au financement des études supérieures ;

Former 50000 diplômés en nouvelles technologies de l'information de l'information et de la communication (NTIC) dans les dix prochaines années ;

Développer un ISSET par gouvernorat avec son pôle technologique dans les dix prochaines années ;

Faciliter l'insertion des jeunes diplômés (réduction de la période de chômage initial)
Répondre à une demande croissante des étudiants pour les formations technologiques courtes ;
Réduire le déficit en cadre moyen des entreprises ;
Développer des programmes de recherche universités/ISSET/entreprises répondant aux besoins des entreprises (notamment les petites et moyennes).

Description du programme

(i) Rationaliser la stratégie de financement de l'enseignement supérieur (mode d'enseignement, recouvrement des coûts) pour faciliter son extension et un accès équitable; (ii) développer l'articulation entre le secteur public et privé d'enseignement supérieur et le partenariat entre l'entreprise et l'enseignement supérieur; (iii) améliorer l'adéquation emploi formation des jeunes en développant les filières techniques porteuses (filières courtes technologique, ingénierie etc.) ; (iv) opérer un déploiement progressif de l'enseignement supérieur dans les régions du pays ; et (v) développer des pôles technologiques adaptés aux avantages compétitifs des régions pour stimuler la création d'entreprises et d'emplois.

Maître d'œuvre Ministère de l'Enseignement supérieur

Bénéficiaires: L'intervention bénéficiera au corps d'enseignants, aux universités et aux étudiants

Conditions spécifiques: Poursuite de la politique de réforme de l'enseignement supérieur

Budget indicatif: 48 millions €

II. Programme Tempus

Contexte et justification

Compte tenu du rôle important de l'enseignement supérieur dans le développement des ressources humaines et des compétences professionnelles d'une part et de l'échange dans la promotion de la compréhension entre les cultures d'autre part, une coopération plus étroite s'impose entre l'UE et la Tunisie dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Objectif spécifique

Contribuer à la réforme et au développement de l'enseignement supérieur, compréhension des cultures.

Résultats attendus et indicateurs de performance

Soutien à la réforme de l'enseignement supérieur: développement et modification des programmes d'études dans les disciplines prioritaires; réforme et développement des structures et des établissements d'enseignement supérieur ainsi que leur gestion; développer l'acquisition des qualifications requises dans le cadre de la réforme économique (amélioration du lien entre l'industrie et le système d'éducation)

Description du programme

Participation au programme Tempus III de *Projets européens conjoints* (actions de formation communes; mesures de réforme et de développement de l'enseignement supérieur; promotion de la coopération entre les universités, l'industrie et des institutions; développement de la mobilité des enseignants, du personnel administratif des universités et des étudiants); mesures structurelles ou complémentaires, subventions individuelles aux enseignants, aux chercheurs, aux formateurs, aux administrateurs universitaires, aux fonctionnaires ministériels supérieurs, aux planificateurs et autres experts, couvrant les frais de visites pour promouvoir la qualité, le développement et la restructuration de l'enseignement supérieur.

Budget indicatif

Le coût indicatif de la participation la Tunisie au programme Tempus III est estimé à environ 2 mio. € à partir de 2003.

7.5 Budget et séquences du PIN 2002-2004

Le budget indicatif pour la période 2002-2004 s'élève à 248,65 M€. Cette allocation indicative couvrira l'engagement des programmes suivants:

PROGRAMME	MONTANT INDICATIF	ANNEE D'ENGAGEMENT		
		2002	2003	2004
MEDIA (REPORT 2001)	2,15 M€	2,15 M€		
SOCIETE CIVILE (REPORT 2001)	1,50 M€	1,50 M€		
MODERNISATION PORTS (REPORT 2001)	20,00 M€	20,00M€		
MODERNISATION JUDICIAIRE	30 M€		30 M€	
TRANSITION ECONOMIQUE-FAS IV	78 M€			78 M€
ACCOMPAGNEMENT A. A.	15 M€	15 M€		
MODERNISATION INDUSTRIELLE-PMI	50 M€	50 M€		
MODERNISATION ENS. SUPERIEUR	48 M€		48 M€	
TEMPUS	4 M€		2 M€	2 M€
<u>TOTAL</u>	248,65 M€	88,65M€	80 M€	80 M€

Annexe 1 au CSP: Tunisie - Indicateurs économiques et sociaux

1. General

	Unit	Year / Period	
Population	Mln	2000	9.6
Average annual population growth	%	1990-1999	1.6
Average labour force growth	%	1990-1999	2.8
Female economic activity as percentage of male rate	%	1998	35
Unemployment rate	%	1998	15.5

2. Living standards

	Unit	Year / Period		
GDP	Bln US\$	2000	20.9	
GDP per capita	US\$	1999	2,129	
Real GDP growth per annum	%	1990-2000	4.6	
Human development index rank among 174 countries	Rank	1998	89	
			Male	female
Life expectancy at birth	Number of years	1998	69	73
Expected schooling	Number of years	1998	--	--
Adult illiteracy	% of population age 15+	1998	6	17

3. Macro-economic trends

	Unit	1990	1999
GDP structure			
Share agriculture and mining	%	16	13
Share industry	%	30	28
Share services	%	54	59
Domestic savings / GDP	%	25	24
Of which : central government	%	--	4.9
Domestic investment / GDP	%	32	28
Of which : central government	%	--	4.4
Exports of goods-services ⁽¹⁾	%	45.3	43.4
Imports of goods-services ⁽¹⁾	%	48.8	46.8
External resource balance / GDP ⁽¹⁾	%	-3.5	-3.4
⁽¹⁾ 1995 et 2000			
PM: External resource balance / GDP lower middle income developing countries	%	-1	3
Inflation (average annual increase in consumer price index)	%	1996 – 2000	
		2.8	

4. Balance of payments

		1995	2000 projected
Merchandise exports	Mln US\$	5.469	5.992
of which : to EU	%	78.7%	80.0%
of which : manufactured exports	%	51	61
Merchandise imports	Mln US\$	7.458	8.278

		1995	2000 projected
of which : from EU	%	70.2%	69.5%
Services and transfers (incl.remittances)	Mln US\$	1.212 (753)	1.650 (801)
Current account balance	Mln US\$	-777	-636
Share foreign direct investment in domestic investment	%	3	15
External debt (incl. short term)	bn US	11.2	11.6
External debt/GDP	%	62.1	57.0
Public External debt service : interest plus principal / exports goods and non-factor services	%	20.9	22.4

5. Government finance

		1995	2000
Total revenues / GDP	%	29.9	28.3
International trade taxes / total revenue	%	16.0	9.9
International trade taxes / imports of goods	%	13.5	9.9
Current expenditure / GDP	%	27.2	24.3
of which: social expenditure/GDP	%	13.8	12.8
of which: interest payments/GDP	%	4.0	3.2
Capital expenditures / GDP	%	6.5	7.1
Overall budget balance / GDP (ex, grants and privatisation	%	-4.5	-2.9
PM: overall budget balance Middle East and North Africa region	%	-7.5	-4.8

(source: Estimations de la Commission)

TUNISIE
Annexe 2 au CSP : Programmes de la CE par secteur d'intervention

Ligne budgétaire ; date de signature et date d'expiration CdF	Titre du programme comprenant la description des types d'intervention	Montant (M€)	Etat d'avancement (en préparation, en cours) / Durée de réalisation	Observations / co-ordination
I. Secteur :	Cadre législatif et réglementaire : convergence et transparence			
II. Secteur :	Secteur du commerce extérieur			
Protocoles-B7-4051; sign.: signée; expir.: 30/06/01	Liasse Unique	0.59	En cours	
Protocoles-B7-4051; sign: signée; expir.: 30/12/02	Promotion de la qualité	5	En cours	
III. Secteur :	Secteur public : modernisation: finances publiques ; système fiscal ; réforme / privatisation des entreprises d'Etat ; réforme du gouvernement local			
MEDA I-B7-4100; sign.: déc.96; expir.: 31/12/00	FAS I	100	Achevé	
MEDA I-B7-4100; sign.: 24/9/99; expir.: 30/6/02	FAS II	80	Achevé	
MEDA I-B7-4100; sign.: avr.98; expir.: 31/12/03	Appui au programme de Privatisation	10	En cours	

Ligne budgétaire ; date de signature et date d'expiration CdF	Titre du programme comprenant la description des types d'intervention	Montant (M€)	Etat d'avancement (en préparation, en cours) / Durée de réalisation	Observations / co-ordination
MEDA I-B7-4100; sign.: avril 98; expir.: 31/12/04	Amélioration de la compétitivité	10	En cours	
BEI-MEDA I- B7-4100; sign.: 15/12/97; expir.: 31/12/01	BEI-Capitaux à Risque: Privatisation entreprises publiques	15	En cours	
Protocoles-B7-4051; sign.: signée; expir.: 31/03/01	Modernisation et augmentation capacité mc	0.27	Achevé	
MEDA II-B7-4100;	FAS III	80	En préparation	
IV. Secteur :	Développement / investissements du secteur privé (PME ; concurrence ; coopération économique)			
MEDA I Sign.: signée Expir.: 31/12/02	Centre d'Affaires	20	En cours	
MEDA I-B7-4100; sign.: 10/7/98; expir.: 30/6/03	Appui à la Promotion des Investissements Extérieurs	4	En cours	
BEI-MEDA I-B7-4100; sign.: 14/12/98; expir.: 31/12/02	BEI-Capitaux à Risque: Industrie; mise à niveau	15	En cours	
BEI-MEDA II-B7-4100; sign.: 12/11/99; expir.: 31/12/05	BEI-Capitaux à Risque - Secteur privé	30	En cours	
V. Secteur :	Secteur financier			

Ligne budgétaire ; date de signature et date d'expiration CdF	Titre du programme comprenant la description des types d'intervention	Montant (M€)	Etat d'avancement (en préparation, en cours) / Durée de réalisation	Observations / co-ordination
VI. Secteur :	Infrastructure physique			
MEDA II-B7-4100;	FAS Ports	20	En préparation	
VII. Secteur :	Développement social : Education, santé, politique et filet de sécurité sociaux ; développement communautaire			
MEDA I-B7-4100; sign.: 25/5/00; expir.: 31/12/03	Appui aux réformes de l'assurance maladie	40	En cours	
MEDA II-B7-4100; sign.: 11/01/01; expir.: 31/12/04	FAS: Education de base	40	En cours	
VIII. Secteur :	Développement des ressources humaines (formation, développement institutionnel)			
Protocoles-B7-4051; sign.: signée; expir.: 01/12/01	Formation professionnelle	8	En cours	
MEDA I-B7-4100; sign.: avril 97; expir.: 10/10/03	Appui à la Formation Professionnelle (Manform)	45	En cours	
MEDA I-B7-4100; sign.: 26/04/99; expir.: 31/12/05	Création d'Emplois	9.6	En cours	
IX. Secteur :	Droits de l'Homme / société civile / questions d'égalité entre les sexes			
MEDA II	Renforcement société civile	1.5	En préparation	

Ligne budgétaire ; date de signature et date d'expiration CdF	Titre du programme comprenant la description des types d'intervention	Montant (M€)	Etat d'avancement (en préparation, en cours) / Durée de réalisation	Observations / co-ordination
MEDA II	Appui aux médias	2.15	En préparation	
X. Secteur :	Environnement ; eau			
BEI - MEDA I-B7-4100; sign.: 28/6/99; expir.: 31/12/05	Bonification d'intérêts : Dépollution Gabés	11.5	En cours	
BEI - MEDA I-B7-4100; sign.: 14/10/97; expir.: 31/12/01	Bonification d'intérêts : Lac Sud	9.25	En cours	
BEI - MEDA I-B7-4100; sign.: 31/3/98; expir.: 31/12/02	Bonification d'intérêts : ONAS III	9.05	En cours	
BEI - MEDA II-B7-4100; sign.: signée; expir.: 31/12/06	Bonification d'intérêts : Déchets solides	5.6	En cours	
BEI - MEDA II-B7-4100; sign.: signée 2001 exp.:	Assainissement Taparura	8.5	En cours	
XI. Secteur :	Développement rural			
Protocoles-B7-4051; sign.: signée; expir.: 30/6/04	Créat. Palm dattiers régim.ma	15	En cours	
Protocoles-B7-4051; sign.: signée; expir.: 31/12/03	Conservation des Eaux	45	En cours	

Ligne budgétaire ; date de signature et date d'expiration CdF	Titre du programme comprenant la description des types d'intervention	Montant (M€)	Etat d'avancement (en préparation, en cours) / Durée de réalisation	Observations / co-ordination
Protocoles-B7-4051; sign.: 9/5/94; expir.: 31/12/02	Dévelop. Rural Sejnane; phase II	5	En cours	
Protocoles-B7-4051; sign.: 11/01/00; expir.: 31/12/02	Conservation des Eaux et des Sols II	20	En cours	
Protocoles-B7-4051; sign.: signée; expir.: 31/12/03	Dév. Rural SFAX	5	En cours	
Protocoles-B7-4051; sign.: 11/01/01; expir.: 31/12/06	Barrages collinaires	14	En cours	
MEDA I-B7-4100; sign. mars 98; expir.: 31/12/05	Développement Rural et de gestion des ressources naturelles	50	En cours	
XII. Secteur :	Intégration régionale			

TUNISIE

Annexe 3 au CSP : Programmes des Etat-membres et autres bailleurs de fonds par secteur d'intervention
- pour une meilleure lisibilité du document, les programmes inférieurs à 150.000 € ne figurent pas dans ce tableau

Bailleurs de fonds	Titre du programme comprenant la description des types d'intervention	Montant en €	Etat d'avancement / Durée de réalisation	Observations / co-ordination
I. Secteur :	Cadre législatif et réglementaire : convergence et transparence			
II. Secteur :	Secteur du commerce extérieur			
Belgique	Assistance au Centre de Promotion des Exportations pour le développement de son système d'informations commerciales TASDIR (CEPEX)	639.565	En cours ; 24 mois	BTC – Centre de Promotion des Exportations
Banque mondiale	Développement des exportations	38.182.096	05/1999 – 03/2004	
Banque mondiale	Développement des exportations et facilitation des procédures de commerce extérieur	109.091.702	En préparation	
III. Secteur :	Secteur public : modernisation : finances publiques ; système fiscal ; réforme / privatisation des entreprises d'Etat ; réforme du gouvernement local			
France	Divers projets de coopération technique et d'appui institutionnel	1. 935.000	En cours	Dons
Royaume-Uni	Développement des média	150.000	Avril 2001 – Mars 2004	
BAD	ECAL III	109.091.702		
Banque mondiale	ECAL III	163.637.554		
IV. Secteur :	SECTEUR PRIVE : DEVELOPPEMENT / INVESTISSEMENT (PME, CONCURRENCE, COOPERATION ECONOMIQUE)			

Bailleurs de fonds	Titre du programme comprenant la description des types d'intervention	Montant en €	Etat d'avancement / Durée de réalisation	Observations / co-ordination
Allemagne	Appui au Programme de la Mise à Niveau (Coop. Technique)	3.527.913	1998 - 2004	
Allemagne	Soutien au secteur industriel privé à travers les structures d'appui régionales (Coop. Technique)	1.533.875	En préparation	
Allemagne	Programme Ligne de Crédit Mise à Niveau – Encouragement du secteur privé - (Coop. Financière)	43.459.809	Jusqu'à 2004	
Belgique	Unité de pilotage des actions d'assistance aux entreprises (UPAE)	2.453.550	En cours ; 48 mois	BTC – Centre Nat. Form. Continue et Prom. Prof.
Belgique	Structure de formation initiale et continue en technologie et maintenance industrielle (CSFMI)	6.538.687	En cours ; 48 mois	BTC – Agence Tunisienne de Form. Professionnelle
Belgique	FTT : mise au point d'une technologie simplifiée de production et de conditionnement de germes lactiques utilisés dans les industries (ESIA / CWBI)	171.542	En cours ; 36 mois	BTC – Centre Wallon de Biologie Industrielle (CWBI) - ULg
Belgique	FEPI : financement d'études de réalisation des projets industriels (Fonds d'études industrielles)	2.478.935	En cours ; 153 mois	Ministère de l'Industrie et API
Belgique	FEPI : étude de positionnement stratégique de 3 branches industrielles (conserves alimentaires – fonderies – électronique, informatique et télécoms)	237.977	En cours ; 6 mois	BTC – API
Belgique	FECM : financement d'études et de consultances multisectorielles	1.983.148	En cours ; 132 mois	BTC- Ministère du Développement Economique
Belgique	FTT : transfert, développement et promotion des technologies visant aux applications économiques des micro-algues en Tunisie	407.320	En cours ; 36 mois	BTC – Institut National des Sciences et des Technologies de la Mer (INSTM) – Monastir ; Ulg – Centre Universitaire de Biotechnologie
Espagne	INESCOP : modernisation de l'industrie de la chaussure	244.600	En exécution	Il s'agit de la création d'un Centre d'Appui à la Création de Prototypes.

Bailleurs de fonds	Titre du programme comprenant la description des types d'intervention	Montant en €	Etat d'avancement / Durée de réalisation	Observations / co-ordination
Espagne	Fundación ENTORNO : programme de formation du CETIME en qualité environnementale des entreprises électriques et de la métallurgie	462.780	En phase d'exécution	Transformer le CETIME en un centre de certification de qualité environnementale des entreprises électriques et de la métallurgie afin d'assurer leur compétitivité et de contribuer à la lutte contre les déchets industriels incontrôlés.
Espagne	CEOE : programme de coopération entre entreprises	540.900	En exécution	
France	Restructuration financière d'entreprises MAN I	22.867.353	En cours	Prêt
France	MAN II	16.000.000	En cours	Prêt
France	MAN III	25.000.000	En cours	Prêt
France	FASEP PME-PMI	2.120.000	En cours	Don
France	Divers projets d'appui institutionnel	331.500	En cours	
Italie	Ligne de crédit en soutien des PME privées et du secteur public	30.000.000	En cours	
Italie	Ligne de crédit en soutien des PME	28.000.000	En cours	UNIDO
Italie	Assistance technique à l'ODS	1.600.000	En cours	Société AGORA' 2000
Italie	Assistance technique pour la mise à niveau des PME dans les secteurs du textile, du cuir et de l'agro-alimentaire	1.500.000	En cours	UNIDO
V. Secteur :	Secteur financier			
Allemagne	Projet National de Finance Rurale – Banque Nationale Agricole - (Coop. Financière)	20.042.641	Jusqu'à 2001	
VI. Secteur :	Infrastructure physique			
Espagne	ICAEN : assistance technique et transport dans le Grand	552.930	En exécution	

Bailleurs de fonds	Titre du programme comprenant la description des types d'intervention	Montant en €	Etat d'avancement / Durée de réalisation	Observations / co-ordination
	Tunis			
Espagne	RENFE : at et formation ateliers	312.526	En exécution	
	Infrastructures et équipement	10.500.000	Prêts	
	Moyens de transport	500.000	Prêts	
France	Doublement de la conduite d'eau Tunis-Sousse		En préparation, identification - Juillet 2001	Co-financement BEI
Italie	Entretien des installations frigorifiques dans les ports de pêche	1.900.000	En phase de démarrage	FAO
BAD	Développement de l'infrastructure routière	129.382.759	12/1999 – 06/2002	
BAD	Modernisation de l'infrastructure ferroviaire	36.436.629	1999 – 2002	
BAD	Electrification rurale	68.684.136	1999 - 2003	
Banque mondiale	Prêt à l'investissement dans le secteur des transports II	41.018.480	04/2001 – 06/2006	Transport urbain et ferroviaire
VII. Secteur :	Développement social : éducation, santé, politique et filet de sécurité sociaux ; développement communautaire			
Belgique	FC : promotion des familles nécessiteuses capables de travailler dans le Gouvernorat de GAFSA (UTSS)	406.624	En cours ; 36 mois	BTC – Ministère des Affaires Sociales
Belgique	Projet d'appui à la gestion active du marché de l'emploi	3.718.402	En cours ; 48 mois	BTC – Agence Tunisienne de l'Emploi (ATE)
Belgique	Fonds de contrepartie	6.866.650	En cours	BTC- Ministère du Développement Economique
Espagne	ESADE : gestion en santé et formation du personnel de l'hôpital Charles Nicolle	450.760	En exécution	Plan stratégique de formation en gestion hospitalière et qualité du service, stages de formation pour le personnel médical et sanitaire et des protocoles de jumelage avec des hôpitaux catalans.

Bailleurs de fonds	Titre du programme comprenant la description des types d'intervention	Montant en €	Etat d'avancement / Durée de réalisation	Observations / co-ordination
Espagne	ACPP – Ong : développement socio-économique et organisationnel intégré de la zone de Ouled Zouabi	252.000	En exécution	
France	Divers projets en santé publique (hôpitaux, SAMU)	1.926.150	En cours	
France	Bourses d'études	4.039.000		
France	Divers projets de coopération : Université, recherche, enseignement secondaire et technique	6.055.180	2001 – 2003	
Italie	Assistance technique à l'hôpital Habib Thameur et à l'Institut de Cancérologie Salah Azaiez (Tunis)	1.200.000	En cours	CIRPS (consortium inter universitaire)
Italie	Appui à la Direction de la Pharmacie et du Médicament (Tunis)	400.000	En phase de démarrage	OMS
Italie	Programme de développement humain au niveau local (PDHL) (Gafsa)	800.000	En cours	UNDP/UNOPS
Italie	Activités socio-culturelles en faveur des handicapés (Tozeur, Kasserine, Gafsa, Kebili, Sidi Bou Zid)	1.700.000	En cours	
Banque mondiale	Programme d'amélioration de la qualité de l'enseignement	108.001.785	06/2000 - 06/2005	
VIII. Secteur :	Développement des ressources humaines (formation, développement institutionnel)			
Allemagne	Formation professionnelle et travail indépendant (Coop. Technique)	4.652.756	1994 - 2002	
Allemagne	Mise en place d'un système de controlling au Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (Coop. Technique)	2.556.459	1998 – 2003	
Allemagne	Pérennisation de la Formation en Alternance (Coop. Technique)	1.533.875	à partir de 2002	

Bailleurs de fonds	Titre du programme comprenant la description des types d'intervention	Montant en €	Etat d'avancement / Durée de réalisation	Observations / co-ordination
Allemagne	Promotion de la Formation en Alternance (Coop. Technique)	4.499.368	1990 – 2002	
Belgique	Coopération avec l'Ecole de la Marine Marchande de Sousse	396.629	En cours ; 60 mois	BTC - Ecole de la Marine Marchande / Univ. Liège
Belgique	FTT : fonds destiné à favoriser les échanges et la maîtrise de la technologie entre les établissements scientifiques, techniques et de recherche. (Fonds de Transfert de Technologie)	1.859.201	En cours ; 144 mois	BTC - Direction de la Coopération Internationale MDE
Espagne	Bosch I Gimpera : création d'une structure de formation permanente pour les entrepreneurs, cadres et experts de la région de Sfax, en collaboration avec l'université de Sud-Fax	246.400	En préparation	
Espagne	CECO : cours pour jeunes diplomates tunisiens	450.760	En exécution	
France	MANFORME	24.000.000		Prêt
Banque mondiale	Emploi et formation II	65.455.021	1996 - 2002	Prêt
IX. Secteur :	Droits de l'Homme / société civile / questions d'égalité entre les sexes			
Espagne	Intermón – Ong : soutien aux micro entreprises de la région péri-urbaine du nord-ouest de la ville de Tunis par le biais du micro-crédit et l'amélioration de la situation de la femme	691.164	En exécution	
Italie	Promotion des micro et petites entreprises et formation de jeunes filles défavorisées dans la région de Jendouba	1.500.000	En cours	Formation professionnelle de jeunes filles (13-18 ans) non scolarisées et promotion de micro - entreprises
X. Secteur :	Environnement ; eau			
Allemagne	Appui au Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (Coop. Technique)	4.755.014	1996 – 2004	

Bailleurs de fonds	Titre du programme comprenant la description des types d'intervention	Montant en €	Etat d'avancement / Durée de réalisation	Observations / co-ordination
Allemagne	Gestion de l'Environnement (Coop. Technique)	4.397.110	1995 – 2001	
Allemagne	Gestion des déchets solides dans la vallée de la Medjerda (Coop. Technique)	3.834.689	1992 - 2001	
Allemagne	Mise à niveau des entreprises tunisiennes aux exigences environnementales (Coop. Technique)	1.533.875	2000 - 2003	
Allemagne	Gestion Optimale des Ressources en Eau de la Tunisie (Coop. Technique)	5.982.115	1995 – 2004	
Allemagne	Appui au PÂN, Lutte contre la Désertification (Coop. Technique)	2.045.167	À partir de 2002	
Allemagne	Renforcement des capacités régionales du MEAT (Coop. Technique)	1.278.229	En préparation	
Allemagne	Accroissement de la participation du secteur privé aux services et projets de l'environnement (Coop. Technique)	1.022.583	En préparation	
Allemagne	Mise en œuvre de la politique du MEAT en matière de lutte contre la pollution (Coop. Technique)	1.278.229	En préparation	
Allemagne	Amélioration de la gestion des déchets solides/recyclage (Coop. Technique)	1.533.875	En préparation	
Allemagne	Promotion des énergies renouvelables et propres en Tunisie (Coop. Technique)	1.533.875	En préparation	
Allemagne	Appui à la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (Coop. Technique)	1.533.875	En préparation	
Allemagne	Assainissement de 6 villes dans la Vallée de la Medjerda (phase II) - (Coop. Financière)	32.722.680	Jusqu'à 2002	
Allemagne	Assainissement du Grand Bizerte - (Coop. Financière)	19.991.512	Jusqu'à 2001	
Allemagne	Assainissement de 4 villes (Mateur, El Alia, Ras Jebel, Raf Raf) - (Coop. Financière)	13.804.880	Jusqu'à 2003	
Allemagne	Assainissement Sousse, Kairouan, Nefza - (Coop. Financière)	30.677.512	Jusqu'à 2006	
Allemagne	Assainissement de petites et moyennes villes - (Coop. Financière)	23.008.134	Jusqu'à 2006	
Allemagne	Fond pour la protection de l'environnement dans le domaine industriel I, II, III - (Coop. Financière)	28.121.053	Jusqu'à 2005	
Allemagne	Centre de traitement des déchets industriels - (Coop. Financière)	12.782.297	Jusqu'à 2005	

Bailleurs de fonds	Titre du programme comprenant la description des types d'intervention	Montant en €	Etat d'avancement / Durée de réalisation	Observations / co-ordination
Allemagne	Décharges contrôlées - (Coop. Financière)	9.203.253	Jusqu'à 2003	
Allemagne	Irrigation de la Basse Vallée de la Medjerda et de Ras Jebel - (Coop. Financière)	27.814.278	Jusqu'à 2002	
Allemagne	Petite et moyenne hydraulique du centre Ouest - (Coop. Financière)	10.737.129	Jusqu'à 2005	
Allemagne	Alimentation en eau potable de villages dispersés III et IV - (Coop. Financière)	20.093.770	Jusqu'à 2002	
France	Protection des berges du Lac Sud	14.177.758	En cours	Prêt
France	Eau potable, SONEDE	19.361.025	En cours	Prêt
France	Divers appuis institutionnels à la qualité de l'air, zones côtières protégées, chambres d'agriculture et instituts de recherche	159.400	2001	
Belgique	Travaux de construction et d'équipement de la station d'épuration des eaux usées et renforcement du réseau d'assainissement de la ville de Zaghuan	4.015.875	En cours ; 24 mois	BTC - Office National de l'Assainissement (ONAS)
Belgique	Travaux de construction et d'équipement de la station d'épuration des eaux usées et renforcement du réseau d'assainissement ; El Kef	641.886	En cours ; 60 mois	BTC - Office National de l'Assainissement (ONAS)
Belgique	FTT : Optimisation de la réutilisation des eaux usées traitées en irrigation (FUSAGX / INRGREF)	298.850	En cours ; 48 mois	BTC - Institut National de Recherches en Génie Rural Eaux et Forêts (INRGREF) ; Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (FUSAGX)
Belgique	FTT : Epuration et valorisation des eaux usées par épuvalisation (INRG)	395.667	En cours ; 36 mois	BTC - Institut National de Recherches en Génie Rural Eaux et Forêts (INRGREF) ; Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (FUSAGX)
Pays-Bas	Drainage du Lac Sud	12.250.000	En phase de conclusion	Co-financement projet BEI

Bailleurs de fonds	Titre du programme comprenant la description des types d'intervention	Montant en €	Etat d'avancement / Durée de réalisation	Observations / co-ordination
Pays-Bas	Echanges de dettes sur différents projets de gestion des eaux usées et des déchets	21.330.000	En phase de conclusion	
Banque mondiale	Gestion des ressources naturelles	38.182.096	Préparation	
Banque mondiale	Gestion des eaux usées du Grand Tunis	60.000.000	1998 - 2004	
XI. Secteur :	Développement rural			
Allemagne	Planification, Suivi et évaluation au Ministère de Agriculture (Coop. Technique)	2.300.813	1998 – 2003	
Allemagne	Promotion des Institutions Agricoles et Rurales (Coop. Technique)	2.300.813	1997 – 2003	
Allemagne	Développement Rural Intégré dans les zones du Nord-Ouest tunisien/Appui à l'ODESYANO» (Coop. Technique)	8.180.670	1992 – 2002	
Allemagne	Gestion durables des éco-systèmes forestiers (Coop. Technique)	1.533.875	À partir de 2002	
Allemagne	Développement rural dans des clairières forestières (phase II) - (Coop. Financière)	6.442.277	Jusqu'à 2003	
Allemagne	Projet de développement de zones forestières dans le gouvernement de Jendouba - (Coop. Financière)	6.135.502	Jusqu'à 2001	
Allemagne	Protection et développement des ressources sylvo-pastorales de Kairouan - (Coop. Financière)	10.328.096	Jusqu'à 2003	
Allemagne	Modernisation des périmètres irrigués dans la vallée de la Medjerda - (Coop. Financière)	17.128.278	Jusqu'à 2006	
Belgique	Projet d'appui à la valorisation du potentiel des exploitations laitières – AVAPEL ; DAIRY SECTOR	3.014.873	En cours ; 48 mois	CTB - Ministère de l'agriculture

Bailleurs de fonds	Titre du programme comprenant la description des types d'intervention	Montant en €	Etat d'avancement / Durée de réalisation	Observations / co-ordination
Belgique	FTT : réhabilitation des terres dégradées en zone aride par réintroduction d'espèces autochtones, mise en place d'un système intégré de semences de qualité (RUG / IRA)	176.348	En cours ; 36 mois	CTB - Institut des Régions Arides (IRA) - Dpt d'Ecologie Pastorale (Médenine) ; Faculté des Sciences Agronomiques et Biologiques Appliquées (FSABA) - Dpt de Production Végétale Un. Gent.
Belgique	Fonds de solidarité nationale (FSN)	7.976.579	En cours ; 24 mois	BTC - Fonds de Solidarité Nationale
Belgique	FTT : identification variétale, évaluation de la conformité et valorisation des micro-plants de palmiers dattiers dans le sud tunisien (FUSAGX / INRAT)	182.474	En cours ; 48 mois	BTC - Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie (INRAT) ; Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (FUSAGX)
Espagne	TRAGSA : plan d'aménagement intégral du bassin, versant de l'Oued El Kheirat	4.573.700	En attente de réception définitive	Projet de CES à Zaghuan.
Espagne	IPADE – ONG : développement rural intégré dans le bassin versant de l'Oued El Kheirat (1ère phase)	208.920	En exécution	Projet de développement rural intégré qui complète le projet technique de CES de Zaghuan.
Espagne	IPADE – ONG : programme d'infrastructure et promotion du réseau économique dans le milieu rural	480.000	En préparation	Ce programme constituerait la deuxième phase du projet de développement rural intégré dans le bassin versant de l'Oued El Kheirat.
Espagne	TRAGSATEC : introduction d'un système d'inventaire forestier	137.000	En exécution	
France	PISEAU	25.000.000	En cours	Prêt, co-financement B.M.
France	Développement agricole intégré Siliana	13.720.411	En cours	
France	Développement rural intégré du Kef	19.208.576	En cours	
France	Divers appuis institutionnels	275.930	En cours	
Italie	Conservation des eaux et des sols (Siliana, Zaghuan, Mergueillil)	10.000.000	En cours	FAO

Bailleurs de fonds	Titre du programme comprenant la description des types d'intervention	Montant en €	Etat d'avancement / Durée de réalisation	Observations / co-ordination
Italie	Evaluation des eaux souterraines du bassin de Sfax	4.000.000	En cours	Société Nuovo Castoro
Italie	Construction de digues à Sfax	8 000.000	En évaluation	
Italie	Rjim Maatoug	15.000.000	En évaluation	
Italie	Transfert de technologies en arboriculture, fruitière	1.000.000	En cours	
Italie	El Fejja – Projet de développement de la Vallée de Ain Draham	500.000	En conclusion	ONG CISS
BAD	Ligne de crédit à la Banque Nationale Agricole	160.000.000	2002 – 2005	
Banque mondiale	Projet de développement rural au nord-ouest et gestion des forêts	38.182.096	Préparation pour 2002	Prêt / MINAGRI ODESYPANO
Banque mondiale	PISEAU (investissement dans le secteur de l'eau)	112.100.000	06/2000 - 06/2006	Prêt
Banque mondiale	Services agricoles : recherche, vulgarisation et formation	23.269.260	06/2001 - 06/2007	Prêt
Banque mondiale	Projet de gestion des ressources naturelles	28.909.301	1998 - 2003	Prêt
Banque mondiale	Second prêt d'investissement dans le secteur agricole	45.818.515	1998 - 2002	Prêt
XII. Secteur :	Développement urbain			
France	Différents programmes de développement/ réhabilitation de quartiers urbains	201.615.000	En cours	Prêts et dons / ONAS
XIII. Secteur :	Energie			
Espagne	IDEA : assistance technique à l'Agence Nationale des Energies Renouvelables	800.700 4.200.000	En exécution	Prêts
XIV. Secteur :	Conservation du patrimoine culturel			

Bailleurs de fonds	Titre du programme comprenant la description des types d'intervention	Montant en €	Etat d'avancement / Durée de réalisation	Observations / co-ordination
Espagne	UP Madrid : réhabilitation du fort de Chikly	1.190.570	En exécution	
Espagne	UP Madrid : réhabilitation de la place principale de Testour	454.034	En exécution	
Banque mondiale	Développement et gestion du patrimoine culturel	18.545.589	Signé juin 2001 - 06/2007	Prêt / Agence du patrimoine et de promotion culturelle
XV. Secteur :	Culture			
Espagne	Bourses	240.400	En exécution	